



ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

Volume 8, No 2

ISSN 1022-5439

2000/2

Progrès réalisés vers l'Objectif An 2000

Jusqu'où les membres de l'OIBT se sont-ils approchés de l'Objectif An 2000? C'est une question cruciale à laquelle le Conseil international des bois tropicaux a tenté d'apporter des éléments de réponse lors de sa réunion de mai 2000.

Au sens de cet Objectif An 2000, le but que les membres de l'OIBT devaient atteindre était d'assurer pour l'an 2000, par une collaboration internationale et des politiques et programmes nationaux, la pérennité de l'aménagement des forêts tropicales et un commerce durable des bois issus de ressources rationnellement aménagées.

Nous voici maintenant au milieu de l'année 2000. L'an dernier, le Conseil a commandé à des experts une

étude fondée sur les rapports soumis par les pays membres, qui devait analyser les progrès réalisés vers cet objectif et la contribution de l'OIBT en ce sens. C'est à Dr Duncan Poore et à M. Thang Hooi Chiew qu'a été confiée la tâche d'entreprendre ce bilan, avec le concours d'experts régionaux.

Poore et Thang ont constaté que beaucoup avait été fait - peut-être plus que d'aucuns ne l'imaginaient (voir pages 5 et 6). Dans le domaine des politiques et des législations, par exemple, ils affirment que 'des progrès significatifs ont été accomplis dans presque tous les pays producteurs des trois continents.' La plupart des pays producteurs ont réussi à établir un domaine forestier permanent et ont étendu les superficies des terres forestières consacrées à la conservation, à la protection des sols et de l'eau et à d'autres fins environnementales. De nombreuses nouvelles initiatives de foresterie participative offrent aux autochtones la possibilité de se prononcer sur la gestion des ressources. Et même si la mise en oeuvre dans la forêt laisse encore souvent à désirer, six pays 'semblent gérer de façon durable certaines de leurs forêts au niveau de l'unité d'aménagement forestier'.

Ces progrès sont remarquables. Comme l'a fait observer le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Sobral, dans son allocution au Conseil, les investissements que l'on estime nécessaires pour exécuter les actions prioritaires de l'OIBT dépassent, dans de nombreux cas, les moyens des pays membres producteurs - et une fraction seulement de ces moyens a été mise à disposition par les donateurs. Pourtant, les pays se sont quand même attelés à la tâche. L'aménagement forestier durable ne deviendra une réalité que

lorsque chaque pays aura la volonté de le concrétiser: le rapport de Poore et Thang démontre que cette volonté existe maintenant dans de nombreux pays membres de l'OIBT.

Mais, insistent les auteurs, il reste encore beaucoup à faire. Les politiques, les lois et les dispositions administratives sont en place: ce qu'il faut maintenant, c'est les traduire par des améliorations dans la forêt.

L'OIBT jouera un rôle crucial dans ce domaine. Poore et Thang font valoir que l'Organisation a été efficace, en ce sens qu'elle a fait évoluer la politique relative aux forêts tropicales, mais qu'elle pourrait faire davantage. Par exemple, elle pourrait faciliter le changement au niveau de la forêt en se concentrant de nouveau sur les actions de formation à tous les aspects de la gestion forestière et de la récolte. Elle pourrait encourager une approche durable de l'aménagement forestier en favorisant dans les pays le développement de la transformation du bois en aval. Elle pourrait multiplier ses initiatives de sensibilisation du grand public sur le thème des forêts tropicales et de l'effet potentiellement positif du négoce des bois tropicaux. Elle pourrait jouer un rôle plus important dans la certification. Et elle pourrait consolider les efforts visant à améliorer les statistiques commerciales.

Le débat sur la manière dont l'OIBT doit aborder ces problèmes se poursuivra probablement à la prochaine session du Conseil en novembre. La première tâche consistera sans doute à redéfinir l'Objectif An 2000 et à fixer des cibles accessibles à moyen terme. Il est certain que les réalisations à ce jour devraient encourager les membres et les aider à planifier les prochaines mesures que l'Organisation devrait prendre.

Alastair Sarre
Rédacteur



Les initiatives internationales comme l'Objectif An 2000 apporteront-elles plus d'améliorations directes dans la vie des habitants tels que ces colons d'Amazonie péruvienne? Photo: C. Prebble

Dans cette édition

- ◆ Evaluation de l'Objectif An 2000
- ◆ Un nouveau forum sur les forêts
- ◆ La filière bois à Fidji
- ◆ Le projet Pando de l'OIBT

Visite du Directeur exécutif en Afrique de l'Ouest

Dr Sobral a récemment visité trois pays africains membres de l'OIBT pour y rencontrer les fonctionnaires des gouvernements et inspecter des projets financés par l'OIBT



Dr Sobral rencontre des villageois près de la Forêt nationale de So'o Lala au Cameroun. Photo: ONADEF

de la francophonie, qui représentait le Ministre de la construction et de l'environnement. A cette réunion, Dr Sobral et M. Anoh ont signé un accord donnant le coup d'envoi à un projet OIBT de 400.000 dollars des Etats-Unis (\$EU) en vue d'élaborer des tarifs de cubage pour les forêts naturelles et les plantations dans quatre des régions biogéographiques du pays.

Au Ghana, Dr Sobral a rencontré l'honorable Dr Christina Amoako-Nuama, Ministre du territoire et des forêts, afin de discuter de plusieurs sujets qui sont au premier plan du programme international relatif aux forêts, en particulier ceux qui se rapportent à l'OIBT. Il a également visité l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG) à Kumasi, où les scientifiques locaux lui ont donné des précisions sur un large éventail d'activités de recherche, notamment celles menées dans le cadre de deux projets OIBT. Pendant la visite a eu lieu, en présence du Directeur du FORIG, M. Joseph Cobbinah, l'inauguration officielle des installations du laboratoire de biotechnologie mises en place grâce au projet OIBT PD 3/95 Rev.2 (F).

La visite de trois jours de Dr Sobral au Cameroun s'est déroulée selon un emploi du temps très chargé, organisé par l'agence forestière du Cameroun ONADEF et son Directeur général M. Jean-Williams Sollo. Dr Sobral a rencontré le Premier Ministre Peter Mafany Musonge pour l'informer des travaux de projet de l'OIBT et du rôle de l'Organisation dans le développement de politiques forestières. Pendant la discussion, le Premier Ministre a soulevé la possibilité d'une participation de l'OIBT à la création de réserves de

Suite ➔

Table des matières

Visite du Directeur exécutif en Afrique de l'Ouest.....	2
Deux millions de dollars pour stimuler les réserves transfrontières	3
Un rapport d'évaluation est soumis à l'OIBT	5
Le FIF recommande la constitution d'un nouveau forum	7
Certification forestière: la filière bois aux îles Fidji	9
Un cadre de travail pour la gestion des ressources naturelles à Palawan	12
Le potentiel du Pando	13
Commerce	16-19
Tendances des marchés	16
L'OIBT publie les données les plus récentes sur le négoce des bois	18

Rubriques

Profil d'un pays: l'Allemagne	20
Profil d'une institution	21
Rapport de bourse	22
Conférences	24
Quoi de neuf sous les tropiques?	27
Bibliographie	28
Courrier des lecteurs	29
Au tableau d'affichage	30
Calendrier de formation	31
Réunions à venir	32

Deux millions de dollars pour stimuler les réserves transfrontières

Le Conseil international des bois tropicaux a récemment tenu sa vingt-huitième session

Une réserve naturelle à cheval sur la frontière entre le Pérou et l'Equateur dans le massif montagneux du Condor bénéficiera d'un apport de 1,4 million de \$EU en vue de la création d'un modèle d'aménagement participatif des espaces naturels dans la région.

Tel a été l'un des résultats de la vingt-huitième session du Conseil international des bois tropicaux, l'organe directeur de l'OIBT, réuni à Lima (Pérou) du 24 au 30 mai 2000. Une autre réserve transfrontières, entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos, recevra 630.000 \$EU, tandis qu'un projet de 1 million de dollars sera consacré à la promotion de la biodiversité et de la conservation dans une concession forestière adjacente au Parc national de Nouabale-Ndoki dans la République du Congo.



Dr Sobral s'adressant au Conseil. A gauche, le Président du Conseil, M. Rae-Kwon Chung et, à droite, le Ministre indonésien de la foresterie et des cultures, S.E. M. Nur Mahmudi Isma'il. Photo: C. Mayura

Le Conseil se réunit tous les six mois pour examiner son programme de projets et pour élaborer une politique forestière intergouvernementale. A cette récente session, participaient quelque 220 personnes représentant 43 pays, l'Union européenne et environ 40 organisations non gouvernementales oeuvrant dans les domaines de

l'environnement et du commerce. A l'heure actuelle, l'OIBT exécute environ 150 projets qui représentent quelque 100 millions de \$EU. Des contributions supplémentaires s'élevant à 7,5 millions de \$EU ont été annoncées au cours de cette session. Elles seront destinées à 20 nouveaux projets et activités.

Suite ➔

conservation transfrontières dans les régions frontalières du Cameroun avec le Gabon et le Congo. Le concept des réserves naturelles transfrontières a été lancé par la Malaisie et l'Indonésie dans le cadre de projets OIBT de longue durée mis en oeuvre à Bornéo. D'autres pays, par exemple la Thaïlande et le Cambodge, le Pérou et l'Equateur, en ont aussi étudié la possibilité (voir l'article ci-dessus). Dr Sobral s'est félicité de l'intérêt témoigné par le Cameroun et s'est engagé à en informer le Conseil de l'OIBT.

Le Premier Ministre a également fait preuve d'un intérêt particulier pour l'idée d'un centre qui serait parrainé l'OIBT et consacré à la formation en matière d'exploitation à impact réduit. Dr Sobral avait déjà évoqué cette possibilité à la 27ème session du Conseil international des bois tropicaux ainsi que dans un article paru dans une édition précédente (voir *AFT* 7/4 p 4). M. Musonge a proposé en outre que l'OIBT participe à la restructuration en cours du Centre camerounais pour la promotion des bois.

Lors d'une entrevue avec M. Sylvestre Naah Ondoua, Ministre de l'environnement et des forêts, Dr Sobral et le Ministre ont signé un accord pour la deuxième phase d'un projet OIBT de 1,3 million de \$EU à exécuter dans la zone forestière de Si-Kop. Ce projet vise à promouvoir l'aménagement, la participation communautaire et l'exploitation

durable à l'intérieur de la forêt et dans les zones adjacentes.

Dr Sobral a eu l'occasion de se rendre sur les lieux d'un projet pilote d'aménagement durable dans la Forêt nationale camerounaise de So'o Lala. Il y a rencontré le personnel du projet et a parlé des activités du projet avec les habitants locaux. Il a été particulièrement impressionné par le degré de participation des villageois à la prise de décisions: ils ont, par exemple, participé activement à la sélection d'entreprises à qui confier la récolte dans la Forêt nationale et partageront les revenus qui en seront tirés. Cela devrait à son tour renforcer le

soutien local pour l'aménagement forestier durable. De plus, le projet introduit l'agroforesterie et d'autres pratiques agricoles en vue de procurer des denrées alimentaires et des revenus aux 10.000 familles qui vivent dans la zone de projet et de réduire l'empiétement sur la forêt naturelle. ■

Proposition du ministre indonésien concernant une nouvelle réserve transfrontières

L'OIBT participe à l'élaboration d'une proposition visant à établir une seconde réserve transfrontières entre l'Indonésie et la Malaisie. Cette assistance résulte d'une visite de S.E. M. Nur Mahmudi Ismail, ministre indonésien de la foresterie et des récoltes, en mars au siège de l'OIBT.

Lors d'une entrevue avec le Directeur exécutif l'OIBT, Dr Sobral, Dr Nur Mahmudi a sollicité l'assistance de l'OIBT pour élaborer une proposition de projet à soumettre au Conseil international des bois tropicaux, en vue de placer près de 1,3 million d'hectares de forêt du Kalimantan oriental dans une réserve de

conservation. La zone dont il s'agit est contiguë à une réserve similaire dans l'Etat malaisien du Sabah. Les deux pays ont déjà eu des entretiens préliminaires sur l'établissement d'une réserve similaire à la réserve naturelle de Lanjak-Entimau/Betung Kerihun entre le Sarawak et l'Indonésie.

Dr Nur Mahmudi a également évoqué la possibilité d'attribuer à l'OIBT une importante superficie de forêt exploitée dans le Kalimantan pour en faire une forêt modèle. Entre autres choses, celle-ci pourrait servir d'aire de formation aux méthodes de réhabilitation et aux techniques d'exploitation à impact réduit.

L'Objectif An 2000

Le Conseil a également examiné durant cette session un rapport sur les progrès réalisés par les pays membres en ce qui concerne l'Objectif An 2000 (voir pages 5 et 6). Cet objectif énonçait qu'à partir de l'an 2000 tous les bois tropicaux faisant l'objet d'un commerce international devaient provenir de forêts durablement aménagées. Le rapport constate que, malgré l'insuffisance des moyens mis à disposition par les donateurs, les pays membres ont réalisé des progrès non négligeables. Néanmoins, l'objectif n'a pas été atteint à la date butoir et il reste encore beaucoup à faire.

Le Conseil a 'affirmé son plein engagement à progresser le plus rapidement possible vers la réalisation d'exportations de bois tropicaux et de produits dérivés issus de sources en aménagement durable'. Toutefois, en dépit de délibérations considérables, il n'a pas réussi à s'accorder sur de nombreuses questions importantes liées à des mesures qui permettraient d'accélérer la marche en direction de cet objectif. Celles-ci portaient, entre autres, sur des propositions visant à élaborer un cadre exhaustif et des manuels pratiques concernant tous les aspects pertinents de l'aménagement durable des forêts tropicales, sur un cadre stratégique de communication et de diffusion de l'information, sur la certification, et sur le rôle du CIBT dans les programmes internationaux relatifs aux forêts et aux produits originaires des forêts. Il a décidé de poursuivre le débat à sa prochaine session, laquelle aura lieu à Yokohama en novembre de cette année.

Encouragement à la participation de la société civile

Le Conseil a pris des mesures pour encourager davantage la participation des individus de la

société civile par le biais de la libre mise à disposition des documents de l'OIBT. En outre, il a invité les représentants du commerce et de l'industrie ainsi que les organisations pour la défense de l'environnement à mettre en place des groupes consultatifs ouverts à tous, qui contribueraient aux travaux du Conseil.

Cadre d'un système d'audit

Le Conseil a reconnu l'importance des possibilités d'accès aux marchés pour aider les pays à générer des ressources financières leur permettant de mettre en œuvre l'aménagement forestier durable. Il a également reconnu l'expansion continue du marché des bois certifiés et la nécessité non seulement de favoriser et d'aider les initiatives des membres visant à mettre en œuvre les critères et indicateurs de l'OIBT, mais aussi de renforcer les capacités d'évaluation de l'aménagement forestier durable. En conséquence, il a décidé d'élaborer des directives fournissant 'les éléments essentiels d'un cadre de systèmes d'audit satisfaisants de l'aménagement forestier durable'. Il a autorisé le Directeur exécutif à engager deux consultants qui seront chargés de préparer un document de travail à faire examiner par un groupe d'experts. Ce groupe d'experts présentera ensuite ses conclusions à la vingt-neuvième session du Conseil.

Renforcement de l'évaluation à posteriori

Le Conseil a décidé de renforcer le système d'évaluation à posteriori des projets de l'OIBT, ce qui devrait permettre d'améliorer la conception et l'exécution des futurs projets. Il a prié les Comités du reboisement et de la gestion forestière, de l'information économique et de l'information sur le marché, et de l'industrie forestière, ainsi que le Comité financier et administratif, de considérer comme candidats à l'évaluation à posteriori tous

les projets individuels ou groupes de projets qui répondent aux critères suivants:

- un budget OIBT supérieur à 400 000 \$EU pour des projets individuels ou des groupes de projets;
- des avantages indiscutables à tirer d'une meilleure connaissance de certains faits survenus, de certaines réalisations ou difficultés, lors de l'exécution du projet ou à son achèvement;
- un potentiel d'application plus large des enseignements tirés; et
- tous autres facteurs jugés appropriés par les Comités.

Le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à chercher un accord avec les bailleurs de fonds en vue de créer un pool financier distinct au sein de chaque Comité pour financer les évaluations à posteriori en utilisant les reliquats financiers des suivis et évaluations OIBT. Ces fonds proviendront des pools financiers constitués en sous-comptes après l'achèvement, l'audit et la clôture des projets.

Prorogation de l'AIBT de 1994

Le Conseil a décidé de proroger l'Accord international sur les bois tropicaux qui régit le fonctionnement de l'Organisation. Cette prorogation s'entend pour une période de trois ans, jusqu'à la fin 2003. Elle est cependant subordonnée à confirmation par les membres qui ont besoin de plus de temps pour mener à terme leurs procédures juridiques internes. ■

L'Indonésie annonce la redistribution des revenus du bois

Le Gouvernement indonésien a récemment annoncé de nouvelles mesures visant à renforcer la capacité de ses institutions à pérenniser l'aménagement des forêts.

S'adressant au Conseil international des bois tropicaux à la session de mai 2000, le Ministre des forêts et des cultures, M. Nur Mahmudi Isma'il, a annoncé la création d'une entreprise étatique autonome chargée de redistribuer aux pouvoirs locaux et aux communautés les revenus tirés de la foresterie: le gouvernement central conserverait 30% des revenus, et les 70% restants seraient répartis entre les autorités provinciales (30%), celles des districts (30%), et les programmes de développement communautaire (10%).

'Par conséquent, cet organisme amènera les individus à se sentir plus concernés et engagés à l'égard de la conservation et leur permettra du même coup d'exercer davantage de contrôle', a précisé M. Isma'il. Cela contribuera ainsi à réduire les coupes illégales qui constituent actuellement un problème créant de sérieuses difficultés pour l'aménagement forestier durable dans le pays. D'autres mesures, telles que le renforcement des ressources humaines oeuvrant dans ce domaine, seront également envisagées.

M. Isma'il a instamment prié l'OIBT de seconder les efforts de l'Indonésie en la matière.

'Si nous avons la certitude que la lutte contre les coupes illicites devra s'appuyer essentiellement

sur notre propre effort au niveau national, nous pensons néanmoins que l'OIBT devrait jouer un rôle susceptible de décourager l'accès de ce bois 'illégal' au marché international. Ce délit forestier va pleinement à l'encontre de tous les efforts déployés pour promouvoir l'aménagement forestier durable et l'Objectif An 2000", a-t-il dit.

M. Isma'il a ajouté que la production de bois des forêts naturelles diminuera au cours des cinq années à venir, mais que cette réduction sera compensée en partie par un développement accéléré des plantations forestières. En outre, les industries de transformation du bois très endettées et non rentables réduiront la capacité ou seront fermées.

Un rapport d'évaluation est soumis à l'OIBT

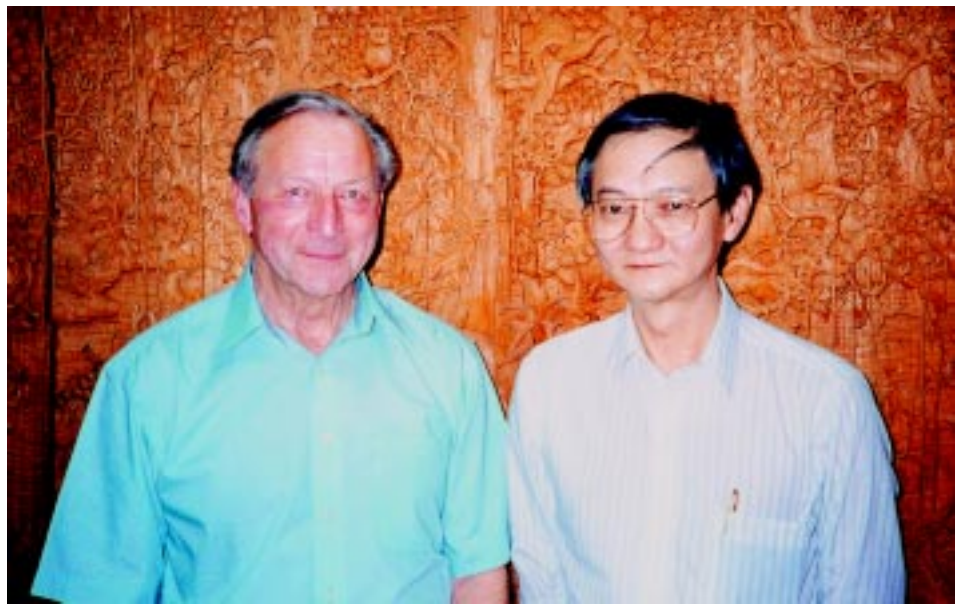
Les progrès accomplis vers l'Objectif An 2000 ont été évalués dans un rapport commandé par l'OIBT

Les pays membres de l'OIBT ont déjà fait des progrès considérables en direction de l'Objectif An 2000, mais il reste encore beaucoup à faire.

Tel est le message qui se dégage de l'*Examen des progrès accomplis vers l'Objectif An 2000*, un rapport établi par Dr Duncan Poore et M. Thang Hooi Chiew, que le Conseil international des bois tropicaux a examiné en mai dernier. Fondé sur les renseignements fournis par les pays membres, ce rapport fait des recommandations de toutes sortes qui visent à accélérer les travaux de l'OIBT et de ses membres en vue de réaliser pleinement l'Objectif.

L'OIBT s'est fixé cet Objectif An 2000 en 1990, lorsque son organe directeur, le Conseil international des bois tropicaux, décida que 'la totalité des produits de bois tropicaux exportés devaient, à compter de l'an 2000, provenir de forêts rationnellement aménagées'. Cette décision donnait suite à un rapport établi en 1989 sous le titre *No timber without trees*, également coordonné par Dr Poore, dans lequel celui-ci constatait qu'en 1988, moins d'un million d'hectares de forêts ombrophiles tropicales était sous aménagement 'durable' destiné à la production de bois. En 1991, le Conseil réaffirma son engagement à l'égard de l'Objectif An 2000 lorsqu'il le définit comme étant 'une stratégie selon laquelle, grâce à une collaboration internationale et à des politiques et des programmes nationaux, les Membres de l'OIBT s'efforceront de réaliser pour l'an 2000 l'aménagement des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux à partir de forêts aménagées de manière durable'. Un examen des progrès à mi-parcours fut effectué en 1995.

'Il est possible d'affirmer que des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine de la réforme politique et législative dans presque tous les pays producteurs des trois continents.'



Dr Duncan Poore et M. Thang Hooi Chiew, auteurs de l'*Examen des progrès accomplis vers l'Objectif An 2000*, au Siège de l'OIBT. Photo: A. Sarre

Quel a été le chemin parcouru au cours de la dernière décennie? A sa vingt-sixième session, tenue à Chiang Mai en mai 1999, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'engager deux consultants et de les charger d'élaborer, sur la base des renseignements d'ensemble fournis par les pays membres de l'OIBT et d'autres informations pertinentes, un rapport analytique sur les progrès accomplis vers l'Objectif An 2000. Une suite fut donnée à cette demande lors de la vingt-septième session du Conseil tenue à Yokohama en novembre 1999: le Directeur exécutif fut autorisé, en vue d'aider les deux consultants principaux dans leur tâche, à engager deux consultants supplémentaires chargés de produire des rapports analytiques sur chacune des régions productrices.

Dans leur résumé analytique, Poore et Thang font état 'des améliorations considérables par rapport à la situation enregistrée en 1988 ou au cours de l'Examen à mi-parcours ... Il est possible d'affirmer que des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine de la réforme politique et législative dans presque tous les pays producteurs des trois continents.'

Ils font observer en outre que, dans de nombreux pays, les réformes ont été suivies d'une réorganisation des dispositions administratives et d'une restructuration des ministères et des départements gouvernementaux. Ces démarches ont souvent compris la création de ministères

chargés de l'environnement, la rationalisation des responsabilités et le traitement de l'aménagement forestier durable dans le contexte plus large de l'aménagement du territoire national. Certaines mesures ont également été prises pour déléguer la responsabilité d'exécution aux autorités régionales ou locales.

Poore et Thang précisent que 'des progrès considérables ont été réalisés dans la plupart des pays vers l'établissement d'un domaine forestier permanent'. Il s'agissait en général de terres appartenant à l'Etat mais, sur des terres privées, le même résultat a été obtenu 'en fournissant une plus grande sécurité de jouissance, par des incitations financières et, quelquefois, par la législation'. Un recours plus fréquent à la consultation des communautés locales 'contribue à gagner le soutien local de l'aménagement forestier durable et à réduire l'envahissement et l'endommagement'. Mais il reste toujours, dans de nombreux pays, des problèmes 'd'abattages illégaux et de braconnage'.

De nombreux pays producteurs ont signalé 'un élargissement substantiel et bienvenu des terres forestières consacrées à la conservation, à la protection des sols et de l'eau et à d'autres fins environnementales' dans le cadre de leurs domaines forestiers permanents. Nombreux sont ceux également qui ont adopté des approches novatrices en vue d'harmoniser la protection et les intérêts des habitants locaux. Toutefois, selon Poore et Thang, la gestion de nombreuses aires protégées laisse encore à désirer.

Poore et Thang notent également une tendance encourageante dans de nombreux pays à produire davantage de produits à valeur ajoutée pour

l'exportation, grâce à l'amélioration et à l'expansion de la transformation secondaire et tertiaire du bois. Tandis que tous les pays consommateurs indiquent une diminution, ou un abatement progressif, des tarifs d'importation sur le bois ou les produits ligneux, plusieurs d'entre eux appliquent encore des tarifs et des droits plus élevés aux produits transformés. 'Ceci n'aide pas les membres producteurs qui tentent de développer une industrie de transformation secondaire ou tertiaire', affirment Poore et Thang.

Malgré les améliorations remarquées dans de nombreux pays et les efforts accomplis pour élaborer de nouvelles stratégies d'aménagement forestier durable, 'il n'y a pas encore de preuves évidentes que ces stratégies sont effectivement mises en oeuvre'. Les rapports de presque tous les pays en attribuent la raison au manque de personnel formé et de ressources financières. 'On a l'impression', disent Poore et Thang, 'que la volonté de les mettre en oeuvre existe [mais] que les moyens font défaut'.

Les six Grands

Les consultants ont relevé que six pays semblent 'gérer de façon durable certaines de leurs forêts au niveau de l'unité d'aménagement forestier afin de réaliser l'Objectif An 2000'. Ils ont cependant encore tous des difficultés 'de mise en oeuvre dans la forêt'. Ces six pays sont décrits ci-dessous.

Le **Cameroun** a délimité son domaine forestier permanent où 'des dispositions vont être prises' pour respecter les intérêts des habitants et où un plan d'aménagement est obligatoire. 'Il est nécessaire de renforcer les connaissances sur la croissance et le rendement des principales essences et sur leur potentiel de régénération si l'on veut assurer un aménagement forestier durable.

Le domaine forestier permanent du **Ghana** est maintenant établi et sa sécurité est assurée; les plans d'aménagement contiendront des spécifications d'aménagement forestier durable qui 'seront mises en vigueur'; il existe un ensemble d'incitations à la gestion forestière durable et des arrangements qui prévoient le réinvestissement d'une proportion des revenus dans l'aménagement forestier; un système de certification est en cours d'élaboration, et la rentabilité de l'industrie s'est accrue grâce à la transformation tertiaire. 'Les perspectives sont bonnes, mais encore à réaliser'.

Le **Guyana** possède un domaine forestier permanent bien établi; les concessions forestières sont octroyées 'sous des conditions très strictes' et selon un processus exigeant un plan d'aménagement, une évaluation des effets sur

l'environnement et un plan de gestion de l'environnement. 'Le niveau de mise en application reste encore à confirmer'.

En **Indonésie**, 'tous les éléments essentiels d'aménagement forestier durable sont en place'. Ces éléments comprennent un domaine forestier permanent assuré, basé sur des priorités en matière d'occupation des sols identifiées par des processus consultatifs au niveau local; par ailleurs, des normes forestières nationales, un organisme de certification et des activités d'appui ont été institutionnalisés. 'Il reste encore à aborder la question de l'application plus répandue des pratiques de gestion forestière au domaine forestier permanent, soutenues par une amélioration des compétences, une plus grande capacité et une meilleure mise en vigueur.

'durant ses 15 ans d'existence, l'OIBT a sans doute contribué plus que toute autre organisation à promouvoir le concept de l'aménagement durable des forêts tropicales.'

La **Malaisie** a procédé à la démarcation d'un domaine forestier permanent, complété par des réseaux bien gérés d'aires de protection intégrale et de réserves de forêt vierge. La sylviculture est adéquatement financée et soutenue par une connaissance toujours meilleure de la dynamique des forêts. Les plans d'aménagement sont appliqués et les possibilités annuelles sont respectées. 'Une plus grande participation des parties intéressées est nécessaire', mais le pays 'possède une stratégie claire pour la réalisation de l'Objectif An 2000'.

Le **Myanmar** possède un domaine forestier permanent 'géré selon des plans de travail approuvés'. Des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable ont été ébauchés, deux sites modèles ont été créés et des mesures importantes ont été prises pour élaborer une procédure de certification. 'Plus d'attention doit être accordée à l'aménagement durable des feuillus autres que le teck et à l'assistance technique spécifique'.

Le rôle de l'OIBT

Une des tâches de l'équipe de consultants portait sur l'évaluation de la manière dont l'OIBT avait contribué à renforcer la capacité des pays membres à réaliser l'Objectif An 2000. Poore et Thang concluent que 'durant ses 15 ans d'existence, l'OIBT a sans doute contribué plus que toute autre organisation à promouvoir le concept de l'aménagement durable des forêts tropicales'. Ils

dressent un palmarès des succès remportés: par exemple, l'étude de 1988 évoquée plus haut a joué un rôle important lorsqu'elle a éveillé l'attention des autorités forestières, de la profession et du grand public sur la situation lamentable de l'aménagement officiel des forêts tropicales. L'OIBT a ensuite procédé à 'une séquence logique de mesures', notamment un plan d'action, un ensemble de directives sur l'aménagement forestier et une série de travaux concernant les incitations. L'élaboration de critères et indicateurs, ainsi que la notion d'audit des ressources forestières, affirment Poore et Thang, ont vu le jour à l'OIBT et y ont été développées.

En revanche, néanmoins, les auteurs font observer qu'un certain nombre d'occasions ont été manquées. Le premier ensemble de critères et indicateurs, par exemple, 'représentait une version diluée des critères et indicateurs proposés par les consultants à l'époque. Si une version plus précise avait été acceptée à ce moment-là, des progrès plus rapides auraient été réalisés plus tôt'. Poore et Thang reprochent aussi à l'OIBT de ne pas s'être davantage investie dans la certification des bois et des forêts, de ne pas faire connaître ses réalisations et de ne pas aider les pays producteurs à faire connaître les leurs.

Il y a encore beaucoup à faire

Poore et Thang formulent un grand nombre de recommandations visant à améliorer ce que fait l'OIBT pour aider les pays membres à réaliser l'Objectif An 2000. La tâche a été entreprise mais elle est loin d'être achevée. A leur avis, la première démarche est de revitaliser l'Objectif lui-même. 'L'Objectif An 2000 était un concept stimulant que l'on a laissé languir. Il convient de l'interpréter de nouveau en tant que mouvement grandissant et puissant dans tous les pays dotés de forêts et d'industries forestières en faveur d'un meilleur aménagement de leurs forêts'. A sa vingt-huitième session, en mai dernier, le Conseil a entamé ce processus lorsqu'il a réaffirmé son engagement sans réserve à s'orienter aussi rapidement que possible vers la réalisation d'exportations de bois et de produits ligneux tropicaux provenant de ressources durablement aménagées. Le débat sur cette question se poursuivra à la vingt-neuvième session du Conseil en novembre prochain. ■

Le FIF recommande la constitution d'un nouveau forum

Le Forum intergouvernemental sur les forêts a présenté son rapport final aux Nations Unies

La quatrième et dernière session du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) a eu lieu à New York du 31 janvier au 11 février de cette année. Elle a recommandé la constitution d'un nouveau forum en vue de poursuivre le dialogue international sur la politique forestière.

Le FIF a été créé en 1997, suite à une décision prise lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Sa mission était de poursuivre le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière précédemment dirigé par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), qui avait lui-même été mis en place par la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CDD) en 1995.

Les travaux du FIF ont été suivis de près par un grand nombre d'organisations intergouvernementales, nationales, non gouvernementales et privées s'occupant des questions forestières, ce qui a donné lieu à de nombreuses conjectures quant à une éventuelle

convention mondiale sur les forêts. Le FIF s'est effectivement posé la question de savoir s'il était souhaitable ou non de prévoir une telle convention. Cependant, à sa dernière réunion, il a décidé de recommander plutôt l'institution d'un 'arrangement' international sur les forêts (voir l'encadré).

L'OIBT a pris part au processus du GIF et à celui du FIF, notamment dans le cadre du Programme de l'élément II B défini par le FIF, qui portait sur le commerce et le développement. A sa réunion finale, le FIF a conclu, entre autres, que 'des politiques commerciales et environnementales complémentaires peuvent promouvoir efficacement la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts'. Il a également noté que la libéralisation du commerce 'ajoute de la valeur aux ressources et peut promouvoir le développement économique, contribuer à la réduction de la pauvreté et freiner la dégradation de l'environnement, à condition d'être accompagnée par des politiques environnementales et sociales bien conçues'. Dans ses propositions d'action sur cet élément, le FIF a

- a) 'exhorté les pays ... à promouvoir le commerce du bois et des produits et services forestiers autres que le bois provenant de forêts gérées de façon durable, et à mettre en oeuvre des politiques et des mesures appropriées, en évitant en particulier celles qui ont des effets négatifs soit sur le commerce soit sur la gestion durable des forêts;
- b) 'incité les pays, les organisations internationales ... et les autres parties intéressées à entreprendre d'autres travaux concertés sur les systèmes de certification et/

ou d'étiquetage volontaires ... pour assurer leur comparabilité internationale, et à examiner leur équivalence ... tout en assurant une transparence adéquate et la non-discrimination dans la conception et l'application de ces systèmes et en faisant en sorte que ceux-ci ne créent pas d'obstacles injustifiés à l'accès aux marchés;

- c) 'exhorté les pays à entreprendre une analyse des incidences qu'aurait l'internalisation complète des coûts sur la gestion des forêts et le développement économique et à mettre en oeuvre des stratégies d'internalisation complète des coûts pour les produits et services forestiers et leurs substituts;
- d) 'invité les pays, les organisations internationales et les autres parties intéressées à entreprendre d'autres études de l'impact environnemental des produits forestiers et de leurs substituts fondées sur l'analyse du cycle de vie;
- e) 'invité toutes les parties intéressées à prendre des mesures pour améliorer la transparence des marchés, en tenant compte du rôle du secteur privé, afin de promouvoir un choix responsable des producteurs et des consommateurs en ce qui concerne l'offre et la demande de produits forestiers, de services forestiers et de leurs substituts;
- f) 'invité les pays à envisager des actions appropriées au niveau national et à promouvoir la coopération internationale en vue de lutter contre le commerce illégal du bois et des produits forestiers autres que le bois, y compris les ressources biologiques des forêts, et, à terme, de l'éliminer;

La CDD adopte un nouvel arrangement sur les forêts

A sa huitième session, tenue en avril/mai de cette année, la CDD a entériné la proposition du FIF concernant l'adoption d'un 'arrangement international sur les forêts'. Cet arrangement prendrait la forme d'un organe intergouvernemental appelé Forum des Nations Unies sur les forêts. Son objectif serait 'de promouvoir la mise en oeuvre de programmes d'action sur les forêts, approuvés par la communauté internationale, aux niveaux national, régional et mondial, de fournir un cadre mondial cohérent, transparent et participatif pour la mise en oeuvre, la coordination et le développement de politiques, et d'exercer ses fonctions principales sur la base de la Déclaration de Rio et des Principes relatifs aux forêts contenus dans le chapitre 11 d'Action 21, en s'inspirant des conclusions des travaux du GIF et du FIF, tout en assurant leur conformité aux instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs aux forêts et en les complétant.'

Il aurait également pour tâche d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial au moyen de l'établissement de rapports par les gouvernements, organismes régionaux et internationaux, institutions et autres organes. Sur la base de cette évaluation, il procéderait, au terme de cinq années, à un examen 'en vue de recommander les paramètres d'un mandat pour concevoir un cadre juridique pour tous les types de forêts'. Il serait secondé par un secrétariat restreint implanté au Siège de l'ONU à New York (Etats-Unis).

La CDD a transmis le rapport du FIF au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) qui doit se réunir en juillet pour examiner, entre autres, la création du Forum des Nations Unies sur les forêts. Si cette proposition est approuvée, elle sera mise aux voix à l'Assemblée générale des Nations Unies plus tard dans l'année.

Des firmes japonaises soutiennent l'OIBT

Deux chaînes de magasins apportent régulièrement des contributions financières aux travaux de projets de l'OIBT

C'est un fait peu connu sans doute que les projets de l'OIBT peuvent être financés par le secteur privé. Une société japonaise, Ito-Yokado, a saisi cette occasion pour soutenir deux projets communautaires de reboisement.

Ito-Yokado est une chaîne de supermarchés qui compte, dans tout le Japon, plus de 150 magasins détaillant toutes sortes de produits, notamment des vêtements, articles ménagers, équipement sportif et denrées alimentaires. Ito-Yokado a réuni une partie des contributions versées à l'OIBT grâce à la participation de sa clientèle à un système selon lequel elle s'engageait à faire don à l'OIBT de l'argent économisé chaque fois que ses clients refusaient de prendre les sacs en plastique lorsqu'ils faisaient leurs emplettes dans ses magasins. Des fonds ont également été réunis grâce à la vente de sacs à commissions réutilisables. Le don de 65.000

dollars EU de cette firme à l'OIBT au début de l'année porte à 971.000 dollars le total de sa contribution à ce jour.

York Mart est une autre chaîne de détaillants du Japon affiliée à Ito-Yokado (voir l'encadré). Elle a plus récemment commencé à verser à l'OIBT des contributions qui se montent déjà à quelque 174.000 dollars, bien qu'elle n'ait pas encore attribué de fonds à des projets.

Le premier projet qu'Ito-Yokado a aidé à financer visait à promouvoir le reboisement communautaire dans la province péruvienne de Rioja. Ce projet a débuté en 1992 et s'est achevé dans les délais prévus en 1994. Ses trois objectifs consistaient à établir des plantations forestières pour y démontrer les techniques de reboisement, à créer une fondation pour promouvoir le reboisement dans la province de Rioja et la mise en oeuvre d'un programme participatif de développement forestier, et à renforcer la capacité institutionnelle afin de promouvoir le reboisement dans la région.

Ces objectifs ont été en grande partie atteints. En deux ans, les plantations forestières ont été réalisées sur 282 hectares au total, un certain nombre d'activités de vulgarisation ont été menées à bien et deux comités pour la protection des forêts

ont été formés dans la région. Un projet en deux phases a depuis été approuvé et financé par le Conseil international des bois tropicaux en vue de consolider les résultats du premier projet, et son exécution a été entreprise.

Le second projet financé par Ito-Yokado se déroule aux Philippines; son objectif est de mettre en valeur les ressources de la forêt tropicale en en confiant la gestion aux communautés. Entrepris en 1998, il vise à compléter les réalisations d'un projet OIBT antérieur exécuté dans la réserve forestière de l'important bassin du fleuve Magat dans le nord de Luçon. Ce projet encourage le reboisement en renforçant la participation des communautés montagnardes à la gestion des terres forestières pour la production de bois et la conservation de la biodiversité.

L'approche adoptée pour ce projet implique la formation d'organisations des habitants, qui sont des associations de cultivateurs créées pour faciliter la transmission d'informations et de ressources entre le projet et les habitants. Par exemple, le projet dispense une formation aux organisations des habitants dans des domaines tels que le développement de l'agroforesterie, la planification de l'exploitation agricole et la comptabilité. Une équipe de planification, comprenant du personnel du projet et des représentants des organisations des habitants, a été constituée.

Sur le terrain, des progrès ont également été réalisés: des plantations forestières ont été établies sur 71 des 100 hectares ciblés. Autre fait important, un Accord de gestion forestière à base communautaire a été adjugé l'année dernière aux organisations des habitants de la zone par le Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines. Cet accord garantit aux habitants l'accès aux terres et aux ressources et encourage à l'aménagement forestier durable, étayant ainsi les initiatives de reboisement et de gestion forestière du projet. ■

Quelques précisions sur Ito-Yokado

La chaîne de grands magasins Ito-Yokado et York Mart font l'une et l'autre partie du Groupe Ito-Yokado, dont le chiffre d'affaires annuel se situait en 1998 à plus de 5,100 milliards de yen (environ 51 milliards de dollars des Etats-Unis). Ce groupe comprend 58 compagnies commerciales de distribution, parmi lesquelles Seven Eleven qui compte plus de 7.000 magasins au Japon seulement.

C'est par un petit magasin de vêtements pour homme qu'Ito-Yokado a débuté à Tokyo en 1920. Son fondateur, Toshio Yoshikawa, était l'oncle de l'actuel Président honoraire du Groupe Ito-Yokado, Masotoshi Ito. Lors d'un voyage aux Etats-Unis et en

Europe en 1961, M. Ito a eu l'occasion d'observer les industries de distribution, ce qui lui a permis de mettre en place une stratégie analogue de chaîne de distribution dès son retour au Japon. En 1995, la société a adopté le nom Ito-Yokado.

La chaîne de grands magasins Ito-Yokado applique une politique environnementale bien développée. Elle a adopté des lignes de conduite et un code déontologique en matière d'environnement et entreprend de nombreuses activités visant à réduire l'impact environnemental de la compagnie. Pour en savoir plus, visiter le site: www.itoyokado.iyg.co.jp

- g) 'exhorté les pays à élaborer des stratégies de gestion durable des forêts dans une perspective à long terme de façon à lisser les effets négatifs de variations conjoncturelles à court terme, comme les récentes crises financières régionales;
- h) 'exhorté les pays à reconnaître l'importance particulière des importations de produits forestiers pour les pays ayant un faible couvert forestier et un écosystème forestier fragile, ainsi que pour les petits pays en développement insulaires, qui ont besoin de produits et de services forestiers afin de pouvoir accroître et remettre en état leur couvert forestier.'

En outre, le Forum a examiné, sans toutefois parvenir à un consensus, une proposition tendant à 'appuyer les efforts que continuent de déployer les pays et l'Organisation mondiale du commerce pour libéraliser le commerce international en cherchant en particulier à éliminer les obstacles au commerce subsistants ou nouveaux qui entravent l'accès aux marchés, notamment pour les produits forestiers à valeur ajoutée'.

Un exemplaire intégral du rapport peut être obtenu sur le site <http://www.un.org/esa/sustdev/ecn17iff2000-sprep.htm> ■

Erratum

Deux erreurs n'ont malheureusement pas été corrigées dans l'éditorial du numéro précédent: au premier paragraphe, 'pavillon' aurait dû s'écrire 'papillon' et, à la première ligne du deuxième paragraphe, il fallait lire 'cet ouragan ne s'est pas manifesté'.

Certification forestière: la filière bois aux îles Fidji

Un projet financé par l'OIBT permet maintenant à l'Office des forêts fidjien de suivre le bois depuis la forêt jusqu'au port

par Osea Tuinivanua

Conservateur adjoint des forêts, Office des forêts, îles Fidji

Plus de 50% (940 000 hectares) de la superficie émergée des îles Fidji sont couverts de forêts dont 90% sont des forêts naturelles. Depuis les années 1950, le pays applique une stratégie de développement des plantations de pins (*Pinus caribea*) et de feuillus, surtout de l'acajou (*Swietenia macrophylla*) pour atténuer la pression sur les forêts naturelles.

Fidji est autosuffisante en produits ligneux depuis le milieu des années 1970 et l'exportation de ses produits forestiers, qui représentait un revenu de 62 millions de dollars EU en 1998, se situe au cinquième rang de toutes ses exportations. Environ 10.000 ha de forêts naturelles sont exploités de manière sélective chaque année, produisant en moyenne 140.000 m³ pour alimenter en bois les 20 scieries locales.

L'Office des forêts fidjien participe à tous les aspects de la gestion des forêts naturelles, de l'abattage, au sciage et aux opérations de transformation plus poussée en produits finis prêts à exporter. Entre autres choses, l'Office surveille la conformité des opérations forestières au Code national des pratiques d'exploitation.

Un label de qualité pour les produits forestiers

L'un des objectifs à long terme de l'Office des forêts est d'accroître la part des produits à valeur ajoutée dans les exportations fidjiennes. Pour cela, un volet de la stratégie consiste à s'assurer que les produits forestiers de Fidji sont reconnus par les marchés internationaux et les consommateurs comme étant de haute qualité et provenant de forêts bien gérées. A cet effet, un label de qualité et une filière bois certifiée sont nécessaires.

En 1997, l'Organisation internationale des bois tropicaux a financé le projet PD 3/97 Rev.1 (M) que devait mener l'Office des forêts en collaboration avec la SOPAC (*South Pacific Applied Geoscience Commission*). Ce projet a mis en place un système de surveillance du mouvement des bois des forêts naturelles, qui permet d'identifier clairement l'itinéraire suivi depuis le point d'origine jusqu'au point d'exportation. Fidji a également fait une demande de certification d'aménagement forestier durable conforme aux principes et critères du FSC (*Forest Stewardship Council*) pour trois zones des deux îles principales, Viti Levu et Vanua Levu. Cette stratégie permettra au pays:

- d'ouvrir de nouveaux marchés à ses produits forestiers;

- d'utiliser des essences non encore exportées; et
- de créer de la valeur ajoutée sur les produits forestiers davantage transformés dans le pays, ce qui non seulement multipliera les revenus pour Fidji mais également créera des emplois.

Le Système de surveillance du mouvement des bois

Le Système de surveillance du mouvement des bois utilise un grand réseau reliant les ordinateurs de trois services divisionnaires de l'Office des forêts dans le nord, le sud et l'ouest de Fidji. Ce système permet aux services divisionnaires de se connecter à une base centrale de données située au siège de l'Office des forêts, qui contient toute l'information nécessaire pour enregistrer et suivre le mouvement des bois, de leur point d'origine à leur point d'exportation, en passant par la transformation.

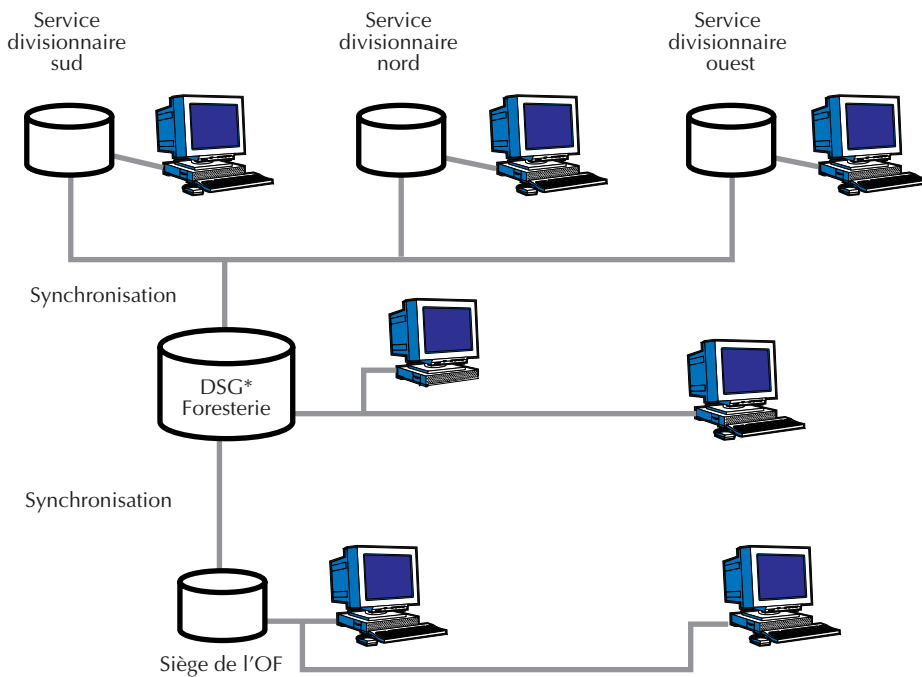
Pour qu'un tel système puisse fonctionner de manière durable à Fidji, il doit être peu coûteux, exiger peu d'entretien et facile à utiliser. Il a été prévu que le système nécessitait:

- un ordinateur personnel (PC) pouvant être entretenu en bon état de marche par les fournisseurs locaux,
- un logiciel standard reconnu pouvant être développé et entretenu par l'Office des forêts,
- une interface conviviale facilitant l'entrée des données par le personnel de l'Office des forêts; et
- un système central de données suffisamment puissant pour mettre à jour simultanément (par synchronisation), dans les deux sens, les données des différentes divisions.

Le choix s'est porté sur le logiciel *Microsoft SQL Server* car il permet de synchroniser la mise en mémoire des tableaux de données dans le serveur central et ceux des PC installés dans les trois services divisionnaires. Des lignes téléphoniques relient les PC et le serveur central, ce qui permet de synchroniser les tableaux quotidiennement.

L'interface conviviale a été mise au point en *Microsoft Access*, un des volets de *Microsoft Office 97 Professional*. L'interface et les tableaux de *Microsoft Access* sont reliés au serveur SQL de chaque PC ce qui permet la synchronisation avec la base de données du serveur SQL central, comme l'indique la figure 1. La base centrale de données reçoit alors toutes les informations de toutes les liaisons de la filière bois (Figure 2).

Figure 1: Le vaste réseau du système de suivi des grumes



*Division du service de gestion

La filière bois

Le développement du Système de surveillance du mouvement des bois a permis à l'Office des forêts de surveiller la filière bois, du point d'origine où l'arbre est coupé dans une forêt gérée durablement, au stade de transformation, et jusqu'au point d'exportation.

Le point d'origine

Avant ce projet, et pendant les quatre dernières décennies, on pouvait identifier les propriétaires forestiers ou les unités foncières d'où provenaient les grumes de sciage prélevées localement, en se reportant à leurs marques et à une numérotation effectuée par le personnel de l'Office des forêts au premier dépôt transitoire. Le nouveau système identifie les grumes et les souches à l'aide de code-barres en plastique fixés directement après l'abattage et au cours du sciage en travers au dépôt. Actuellement, l'Office des forêts paie les frais de main d'oeuvre pour l'étiquetage des souches, des billes de pied et des grumes lors du sciage en travers. Ultérieurement, l'étiquetage en forêt sera effectué par les propriétaires fonciers eux-mêmes.

Le point de transformation

Il existe à Fidji 22 scieries déclarées transformant les grumes provenant des forêts naturelles. Les grumes sont livrées aux scieries avec toutes les informations les concernant

indiquées dans les déclarations officielles et les permis d'exploitation. En outre, les grumes sont enregistrées à l'entrée de la scierie et à leur arrivée au parc à grumes. Ce nouveau système permet d'une part de transmettre quotidiennement aux services divisionnaires les données indiquées sur les déclarations officielles et les permis d'exploitation ainsi que les données des code-barres et, d'autre part, de mettre à jour la base de données centrale. Cela donne au siège de l'Office des forêts des informations détaillées et actualisées sur les matières premières qui sont entrées dans la scierie. En outre, chaque scierie

'Le Système de surveillance du mouvement des bois a permis à l'Office des forêts de surveiller la filière bois, du point d'origine où l'arbre est coupé dans une forêt gérée durablement, au stade de transformation, et jusqu'au point d'exportation.'

fournit des données sur les dimensions, les volumes et les essences traitées chaque jour, permettant ainsi au siège de l'Office des forêts de retracer l'itinéraire des sciages jusqu'à la souche.

Le point d'exportation

Chaque produit ligneux exporté des îles Fidji doit être muni d'un permis délivré par l'Office des forêts. L'information contenue sur ce permis est également stockée dans la base de données centrale, ce qui permet ainsi au siège de l'Office des forêts de retracer l'itinéraire de chaque produit exporté jusqu'à la souche.

Information sur les marchés d'exportation

Ce vaste réseau sert aussi à transférer des informations depuis le siège de l'Office des forêts jusqu'aux services divisionnaires et aux scieries. Par exemple, les prix des produits ligneux sur les marchés internationaux, fournis par le Service d'information sur le marché des bois tropicaux de l'OIBT, sont communiqués tous les quinze jours pour faciliter la commercialisation. De plus, une bibliothèque virtuelle dans le serveur central détient en mémoire des articles sur la certification de l'aménagement forestier durable et la filière bois. Tous ces articles sont convertis en dossiers PDF qui peuvent alors être diffusés comme simples messages électroniques. Les scieries et les services divisionnaires ont aussi la possibilité de demander par courriel des informations qui les intéressent.

Affichage des données spatiales

Des données fournies par des stations à distance sont utilisées continuellement pour actualiser la base de données centrale. Celle-ci peut être consultée pour avoir une vue de l'ensemble du pays ou des détails à l'échelle d'une unité forestière, que l'on peut visualiser ou imprimer. Pour donner une vue d'ensemble rapide sur la quantité et les espèces de grumes présentes à différents points de transformation, l'information est présentée dans un environnement SIG (Système d'information géographique) appelé MapInfo. On peut ainsi intégrer comme une image de fond ou en superposé des trames d'images, telles que photographies aériennes, images satellite ou cartes reproduites par scanner, pour améliorer de façon spectaculaire la visualisation de l'information.

En aval, des bases de données tabulaires, telles qu'Oracle, Informix et Serveur SQL, peuvent être reliées à MapInfo pour donner des cartes thématiques qui reflètent immédiatement toute modification apportée aux données tabulaires. Par exemple, l'utilisateur peut cliquer le symbole indiquant l'emplacement d'une

scierie sur une de ces cartes pour faire apparaître un graphique à secteurs montrant les grumes à l'état brut des cinq principales essences présentes dans le parc à bois. En outre, si l'on clique au centre du graphique, les données en mémoire correspondantes du tableau pour cette scierie sont affichées dans une nouvelle fenêtre à l'écran.

Prochaines améliorations

Dans ce système de surveillance, on pourrait accélérer la traçabilité si l'introduction des données était encore plus décentralisée au niveau des unités de production de bois. Celles de ces unités situées à distance pourraient mettre à jour les bases de données des trois divisions forestières.

L'information actualisée pourrait facilement être fournie à la Division des services de gestion (DSG) de l'Office des forêts si l'on équipait les agents de production du bois d'appareils portables de Système d'observation mondial (SMP). Ces agents pourraient alors obtenir des informations spatiales sur les sites d'exploitation. Cela permettrait à l'Office des forêts de suivre la progression des coupes encore plus en détail.

On pourrait aussi perfectionner le suivi de l'abattage en instaurant une surveillance du couvert forestier, sur l'ensemble du pays, avec l'imagerie par satellite à une échelle de 1/50.000° et surveiller les régions où les coupes sont effectivement en cours à une échelle de 1/10.000°. La nouvelle génération de données satellite permettrait de cartographier à intervalles réguliers à ces deux échelles, et les clients pourraient alors avoir des informations vérifiables sur la situation des forêts fidjiennes.

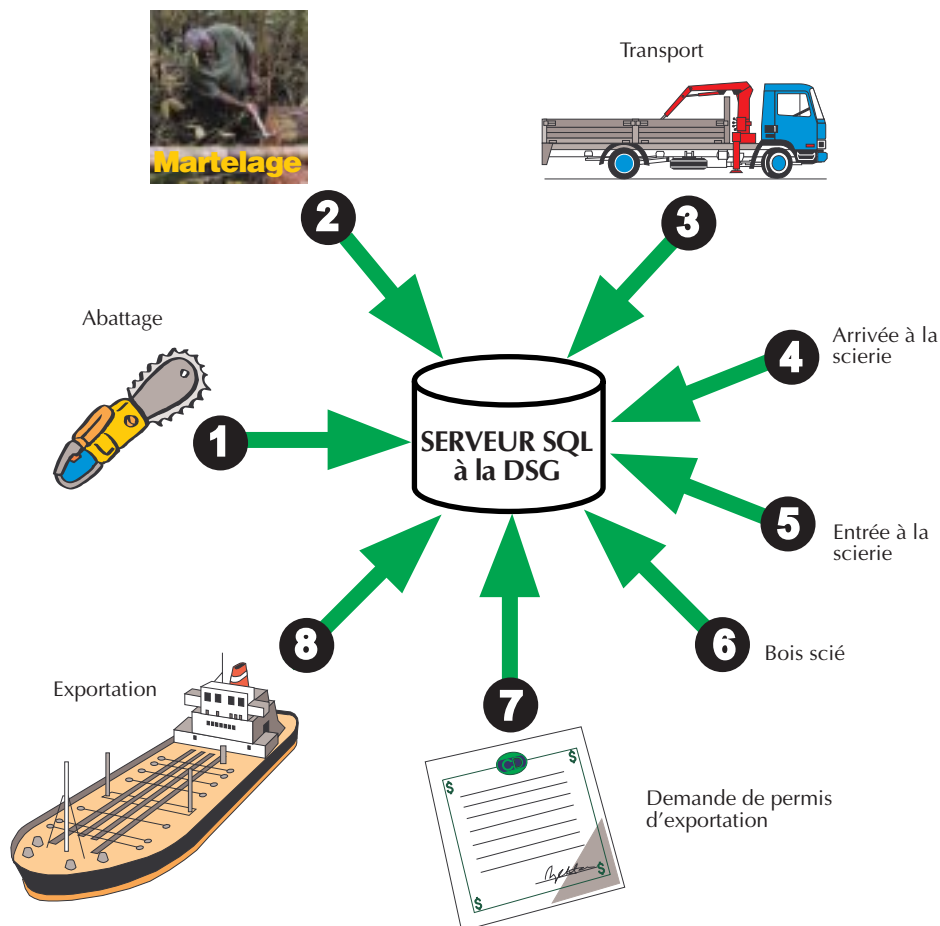
En plus des produits destinés à l'exportation, la consommation locale de produits ligneux, tels que sciages, placages, contreplaqués et panneaux lattés, sera totalement représentée dans le système. On aura ainsi une vue encore plus précise du mouvement des bois.

Conclusion

La certification des opérations forestières et de la filière bois à Fidji donnera aux consommateurs du monde entier la preuve de la performance environnementale de haute qualité des produits ligneux fidjiens. Cette reconnaissance sur les marchés encouragera l'investissement dans la création de valeur

ajoutée, ce qui apportera des revenus financiers et de nouveaux emplois. Une telle certification ne doit pas nécessairement se limiter au bois d'oeuvre: le bambou et d'autres ressources renouvelables pourraient en faire partie si l'on parvenait à établir, pour ces produits, un marché et des lignes de production. ■

Figure 2: Entrée des données sur les mouvements des bois



Un cadre de travail pour la gestion des ressources naturelles à Palawan

Les aménagistes adoptent des systèmes d'information géographique pour les aider à gérer les ressources de cette île des Philippines

par Rey Ofren

Palawan Tropical Forestry Protection Programme, PO Box 270, Puerto Princesa, Palawan, Philippines.
Courriel : rsofren@hotmail.com

Le Plan de stratégie environnementale est un décret législatif visant à soutenir et promouvoir les objectifs de développement durable dans la province philippine de Palawan, grâce à la conservation, à l'utilisation et au développement appropriés de ressources naturelles. Il s'agit d'un plan-cadre exhaustif qui porte sur la protection et l'amélioration de l'environnement et des précieuses ressources naturelles menacées dans cette province insulaire.

Lors de la conception de ce plan, il avait été conclu qu'un réseau de zones protégées ne suffirait pas pour freiner la dégradation de l'environnement, essentiellement parce qu'il ne bénéficierait pas du soutien des communautés locales. A sa place, d'aucuns proposèrent un système gradué de

protection et de contrôle environnemental pour garantir qu'aucun développement ne viendrait endommager irréversiblement les ressources naturelles de Palawan, notamment l'abondante diversité biologique de la province, ni compromettre leur capacité de production.

Une approche permettant d'adopter un tel système consiste à mettre en place un réseau appelé ECAN qui renferme des zones critiques pour l'environnement. Ce réseau délimite et marque les périmètres des différentes zones, aussi bien terrestres que marines, et identifie les activités et l'utilisation des ressources qu'il convient de prescrire. Le volet terrestre fait l'objet d'une subdivision en zones plus petites pour mieux superviser leur gestion. Ces zones sont décrites ci-après et illustrées à la figure 1.

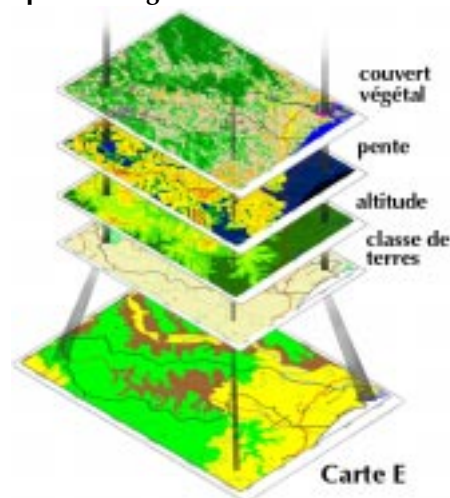
Zone centrale ou aire de protection maximale

- Totalement et strictement protégée et libre de toute intervention humaine. Cette zone est en général couverte de forêts denses sur des pentes raides et située, de préférence, à plus de 1000 m d'altitude.

Zones tampon

- **Zone d'utilisation restreinte :** y sont autorisés des activités limitées sans exploitation, parmi lesquelles la récolte de miel sauvage, le gemmage de l'almaciga, les activités de loisir à faible impact sur la nature et des recherches. Cette zone entoure la zone centrale, généralement à une altitude de 500 à 1000 mètres, sur des pentes de 36 à 50%.
- **Zone d'utilisation réglementée :** y sont autorisées les activités d'extraction forestière réglementées telles que la collecte de produits

Figure 2: Superposition de cartes et combinaison de caractéristiques pour zonage ECAN



forestiers secondaires, ainsi que l'abattage et l'exploitation minière strictement contrôlés. Cette zone se situe normalement sur des pentes de 19 à 35% et à des altitudes comprises entre 100 et 500 mètres.

- **Zone d'utilisation traditionnelle :** y sont autorisées des activités telles que l'agriculture sur les versants des collines, le reboisement, la foresterie sociale intégrée, les plantations forestières industrielles et la gestion forestière à caractère communautaire. Ces terrains ouverts ont souvent une végétation buissonnante ou herbeuse sur des pentes supérieures à 16% mais ils sont à moins de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Zone d'utilisation multiple/variable

- Dans cette zone, les utilisations comprennent (sans s'y limiter) le prélèvement de bois sous gestion communautaire, l'élevage et le pâturage, l'agriculture, le développement d'industries et d'infrastructures, la mariculture, les loisirs, la réhabilitation des petites îles ainsi que l'éducation et la recherche sur l'écosystème des mangroves.

Le rôle des SIG

Le classement d'une parcelle de terre dans une zone particulière se fait en superposant l'image de plusieurs caractéristiques biophysiques interactives (par ex: végétation, pente, élévation) et socio-économiques (par ex: propriété foncière, utilisation prévue des terres), voir la figure 2. Dans le cadre d'une gestion moderne des ressources, un système d'information géographique (SIG) peut jouer un rôle majeur lorsqu'il s'agit de collecter, manipuler et présenter des données spatiales. Par exemple, on peut le relier à un système de planification de

Suite ➔

Figure 1: La composante terrestre d'ECAN



Le potentiel du Pando

Un projet de l'OIBT fait l'essai de l'aménagement forestier durable dans le Pando, un département de Bolivie qui se développe rapidement dans le bassin amazonien

par **Rodolfo Peralta, John Nittler et Darío Eduardo**

BOLFOR, Ministerio de Desarrollo Sostenible y Planificación, Cuarto anillo esq. Av.2 de Agosto, Casilla 6204, Santa Cruz, Bolivie.
Fax 591-3-480 854
Courriel: bolfor@bibosi.scz.entelnet.bo,
Internet: <http://bolfor.chemonics.net>

Le projet BOLFOR est exécuté conjointement par les gouvernements de Bolivie et des Etats-Unis avec pour objectif de réduire la dégradation de la forêt, des ressources en eau et des sols dans les forêts des basses terres boliviennes et de protéger la diversité. A cet effet, il consolide la capacité institutionnelle des secteurs public et privé du pays.

Depuis son lancement en 1994, le projet BOLFOR a contribué de manière significative à l'établissement d'un nouveau modèle de foresterie en Bolivie qui comprend, notamment :

- la promulgation d'une nouvelle loi forestière, de la réglementation correspondante et de normes techniques;
- l'apport d'un soutien important au secteur forestier public dans le domaine de la gestion forestière durable;
- une augmentation considérable des activités de transformation à valeur ajoutée et des exportations de produits issus des forêts aménagées; et
- la mise en place d'une institution publique, indépendante et apolitique chargée d'octroyer et de surveiller les concessions forestières et les redevances.

En 1996, le Gouvernement bolivien, par l'intermédiaire de son Ministère chargé du développement durable et de l'aménagement du territoire, a demandé au projet BOLFOR d'étendre ses activités au département du Pando (auparavant,



Un haut noyer du Brésil dans le Pando. Photo: BOLFOR

les activités du projet se limitaient au département de Santa Cruz). En réponse à cette requête, le projet a ouvert un bureau dans la ville de Riberalta afin de travailler avec les sociétés opérant dans la région nord-est du Pando et dans le nord du Beni, un département jouxtant le Pando à l'est. Les activités du projet portaient essentiellement sur le développement de plans de gestion forestière en collaboration avec trois entreprises d'exploitation du bois et des produits non ligneux, notamment les noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*).

Suite ➔

l'occupation des sols qui attribue les utilisations concurrentes des terres à des zones particulières en fonction des qualités inhérentes de la terre elle-même.

ECAN est une carte générale des capacités d'utilisation des terres. Le processus ayant recours au SIG identifie des parcelles homogènes de terres et propose un zonage basé sur les instructions d'ECAN en matière de répartition des zones.

D'après les fonctions cartographiques d'ECAN, la ligne du couvert forestier existant

sépare les zones générales de protection (zones centrales, à utilisations restreinte et réglementée) de celles réservées au développement (utilisations traditionnelle et multiple). Dans les zones boisées, le classement en zone centrale, à utilisation restreinte et à utilisation réglementée se fait en fonction de la pente et de l'altitude, mais toute forêt située sur une forte pente est classée zone centrale, quelle que soit l'altitude. D'autre part, la délimitation des pentes inférieures à 16% fixe la frontière entre les zones à utilisation traditionnelle et celles à utilisation multiple.

L'approche par zonage ECAN fait partie de la stratégie d'ensemble des plans de gestion dans cette province. Elle associe des données biophysiques et socio-économiques pour produire des cartes qui peuvent servir ensuite à définir et dresser la liste des objectifs et stratégies spécifiques pour un développement durable. L'île de Palawan possède encore l'une des plus grandes forêts intactes des Philippines mais une telle planification des ressources naturelles est indispensable si l'on veut éviter la dégradation de l'environnement et la paupérisation de la population. ■

BOLFOR est conscient de l'importance du rôle des forêts du Pando dans la conservation de la biodiversité et de la nécessité d'avoir une industrie forestière dans le département. Il a décidé de coopérer avec la préfecture du Pando pour développer une série de propositions afin d'attirer davantage de ressources financières dans la région. Cet effort a conduit, en mai 1997, à l'approbation du projet de l'OIBT PD 24/97

Rev.1 (F) 'Projet d'aménagement forestier durable au Pando : PANFOR' et à son financement en 1998.

L'aire de travail

Le département du Pando, qui représente une superficie de 63 800 km², se trouve en Amazonie bolivienne, dans le nord-est du pays, avec la frontière brésilienne au nord et à l'est, les départements du Beni et de La Paz au sud et le Pérou à l'ouest. Sa topographie est plate ou vallonnée et son climat est tropical humide typique des terres basses, avec une pluviométrie moyenne pouvant aller jusqu'à 1800 mm par an. Il renferme la plus grande partie des forêts humides de l'Amazonie bolivienne et reste probablement le plus grand réservoir de biodiversité du pays.

Le développement socio-économique du Pando est, historiquement, inséparable de la récolte du latex (*Hevea brasiliensis*) et de la noix du Brésil et, plus récemment, de l'extraction de *Euterpe precatoria*, une plante endémique produisant des coeurs de palmier pour l'exportation. La population du département s'élève actuellement à environ 60.000 habitants, dont 50% vivent dans la capitale Cobija et dans d'autres agglomérations semi-urbaines, ce qui donne une densité démographique d'un peu moins de 0,5 habitant au km² pour presque l'ensemble du département (Pacheco, 1998). De plus, l'infrastructure routière du département est

très limitée avec à peine 800 km de routes environ dont seulement 5% sont pavées. Le développement du Pando a été limité surtout par son éloignement

des ports, ce qui l'a empêché de commercialiser facilement ses produits. Son réseau fluvial – bien qu'important – s'oriente vers l'Amazonie brésilienne et ne procure pas d'accès rapides et efficaces aux marchés. Ces conditions ont contribué à maintenir le

couvert forestier du département pratiquement intact sur plus de 90% du territoire.

Toutefois, l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières du Pando sont en pleine période d'expansion. D'après la Surintendance forestière (SF), le gouvernement a alloué plus de 1,56 million d'hectares en concessions pour la récolte de bois. De surcroît, deux initiatives ont récemment mis les communautés locales en difficulté: la suppression des subventions pour le caoutchouc sur le marché brésilien au milieu des années 1980, ce qui a entraîné la stagnation de l'industrie du caoutchouc (Pacheco, 1998); et, plus récemment, l'interruption des exportations vers le Brésil des coeurs de palmier récoltés localement, à cause de problèmes de récipients contaminés. En conséquence, tant les *barraqueros* (détenteurs de droits d'exploitation des produits non ligneux, notamment la noix du Brésil et le latex, dans une zone spécifique) que

les communautés autochtones rurales, exploitent de plus en plus le bois des forêts ou remplacent les utilisations forestières par l'élevage de bétail.

Une occasion d'exploitation durable

Le Bureau technique chargé des plans d'occupation des sols dans le département a classé 93% de la superficie du Pando dans la catégorie des terres adaptées aux activités de gestion et de protection des forêts. Ainsi, mises à part les zones naturelles déjà protégées par la loi, 79% des terres du département – soit 5,05 millions d'hectares – ont été déclarées propres à une exploitation durable du bois et des produits forestiers non ligneux (ZONISIG/DHV, 1996). On estime à 26,7 m³/ha le volume de bois à récolter dans ces forêts (SF 1999). Si l'on considère que 4,4 millions d'hectares de cette région, soit 87%, sont sans doute couverts de forêts à forte production, le volume à récolter dans le département pourrait s'élever à 117 millions de m³. Dans le cadre d'un programme de production durable, ces ressources pourraient produire annuellement environ 4,7 millions de m³ de bois rond dans les vingt premières années et 3,5 millions de m³ de bois rond par an lors des cycles de coupe suivants. Ce volume de grumes produirait à son tour des revenus bruts supérieurs à 600 millions de dollars EU¹ par an en sciages exportés si les investissements nécessaires sont faits dans la transformation industrielle du bois. Ce chiffre ne comprend pas les revenus potentiels qui pourraient provenir de la production de noix du Brésil, elle-

même estimée à 70 millions de dollars EU par an².

La Loi forestière NE1700 et la Loi sur la réforme foncière nationale, toutes deux promulguées en 1996, constituent un cadre juridique suffisant pour autoriser l'exploitation durable de cet énorme

potentiel de production forestière (voir l'encadré).

Un projet de gestion forestière durable au Pando

Le projet PANFOR a vu le jour à la suite d'un accord entre l'OIBT, le Gouvernement bolivien et

¹ Estimation basée sur la reprise des activités des scieries à 60% et une valeur FOB de 230 \$EU/m³ pour les sciages.

² Les exportations de noix du Brésil se chiffrent actuellement à 30 millions de dollars EU par an (SIFOR/BOL, CFB 1999) soit, d'après les estimations, 30% du potentiel total de production. Les plans techniques de gestion de la production de noix du Brésil envisagent de récolter 70% des ressources existantes dans les unités de production.

'Le département du Pando ... renferme la plus grande partie des forêts humides de l'Amazonie bolivienne et reste probablement le plus grand réservoir de biodiversité du pays.'

'Le projet vise à contribuer dans une large mesure à l'établissement du cadre juridique, technique, institutionnel et socio-économique dont le Pando a besoin pour réaliser une gestion durable de ses forêts.'

Principaux éléments de la nouvelle législation forestière

- Concessions forestières de 40 ans renouvelées tous les 5 ans et soumises à des audits techniques extérieurs.
- Paiement d'une redevance pour toutes les concessions forestières du domaine public.
- Paiement maximum de 5% des redevances forestières dans les forêts privées pour inciter les propriétaires à gérer des forêts.
- Etablissement de réserves municipales destinées à conserver la biodiversité et incitations visant à faciliter la participation des parties prenantes locales à la gestion de ces réserves.
- Etablissement d'une Commission forestière sans aucune orientation politique, indépendante de l'exécutif et disposant de son propre budget.
- Une large participation de la société civile et une plus grande transparence dans ce secteur.

la Préfecture du département du Pando. Le financement de 1,8 million de dollars EU comprend la contribution du projet BOLFOR qui soutient PANFOR sur la base d'un accord passé avec la préfecture du Pando. PANFOR reçoit également l'appui institutionnel des universités locales, y compris l'Université amazonienne du Pando et l'Université technique du Beni avec lesquelles il a aussi signé des accords de coopération dans le domaine de la gestion forestière et de la recherche en écologie. La première étape du projet PANFOR durera deux ans. Il est basé à Cobija avec une antenne à Riberalta.

Le projet vise à contribuer dans une large mesure à l'établissement du cadre juridique, technique, institutionnel et socio-économique dont le Pando a besoin pour réaliser une gestion durable de ses forêts, réduire la dégradation de son environnement, protéger sa biodiversité et développer l'économie locale. L'équipe technique de PANFOR, qui ne manque pas d'enthousiasme, comprend neuf professionnels, forestiers pour la plupart, avec un soutien technique et administratif assuré par le projet BOLFOR.

Renforcement institutionnel

Le plan d'action de PANFOR envisage la centralisation de l'information de base concernant les forêts du Pando et la formulation d'un plan départemental de développement forestier. Cela pourrait se faire en collaboration avec le Service de foresterie de la préfecture et en consultant les différentes parties prenantes du secteur forestier afin qu'elles puissent assumer des responsabilités concrètes dans l'application du plan. Le plan de développement forestier comprend un programme de recherche appliquée. Le plan d'action de PANFOR inclut aussi une assistance technique apportée à la Commission forestière pour consolider le Régime forestier national, ainsi qu'un fort élément de formation destinée aux entreprises forestières, municipalités, associations communautaires, Commission forestière et groupes autochtones.

Assistance technique à la gestion forestière

Le plan d'action de PANFOR cherche à réaliser des projets de recherche en vue de disposer de toutes les informations nécessaires aux prises de décision en matière d'aménagement régional des forêts. Il envisage de produire des manuels techniques sur les questions de gestion durable des forêts du Pando. Un soutien technique direct sera aussi apporté à au moins quatre groupes ou entreprises représentant une superficie d'environ 400 000 hectares. Cela facilitera, entre autres, le développement de plans de gestion forestière et de relevés, l'établissement de parcelles permanentes

d'échantillonnage, l'identification de produits forestiers commercialisables, l'utilisation d'essences moins connues ainsi que la planification et la supervision des opérations d'abattage contrôlées.

Les recherches effectuées par PANFOR s'attacheront surtout à améliorer notre compréhension des questions socio-économiques et écologiques s'y rapportant, afin d'appliquer de bonnes pratiques de gestion forestière contribuant à un développement durable. Parmi les études à faire en priorité, on citera celles sur la structure et la composition des forêts, la croissance et la régénération des essences à gérer, les niveaux d'impact physique acceptables, les méthodes et techniques de récolte appropriées, les niveaux d'impact écologique acceptables, le potentiel d'utilisation des essences susceptibles d'être gérées, les possibilités de diversification industrielle et les conditions sociales et économiques.

Références

- Pacheco, P. 1998. *Pando: barraqueros, madereros y conflictos por el uso de los recursos forestales*. In: *Municipios y gestión forestal en el trópico boliviano*. Pablo Pacheco and David Kaimowitz (Eds.). CIFOR/CEDLA/TIERRA/BOLFOR. CID/Plural Editores, La Paz, 489 pp.
- SF 1999. *Potencial de los bosques naturales de Bolivia para producción forestal permanente*. Santa Cruz, Bolivie. 102 pp.
- SIFOR/BOL, CFB 1999. *Estadísticas de exportación de productos forestales 'Gestión 1998*.
- ZONISIG / DHV, 1996. *Plan de uso del suelo del Departamento de Pando (PLUS 'Pando)*. La Paz. Ministère du développement durable et de l'environnement/Préfecture du département du Pando. ■

Les prix des bois africains ont résisté à la crise financière asiatique et la demande est soutenue

par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT
Yokohama, Japon

Les restrictions imposées aux exportations de grumes au Cameroun ont manifestement réduit les quantités de grumes de certaines espèces de bois rouge africaines disponibles pour l'exportation. Cependant, les acheteurs semblent encore à la fois en mesure de se procurer des fournitures et de payer des prix plus élevés pour le bois africain. Il semblerait également que d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre entrent en jeu pour combler le déficit causé par les restrictions camerounaises afin de satisfaire une plus forte demande de grumes et de sciages d'Afrique récemment constatée en Europe. D'après certains rapports, cette demande est susceptible de s'intensifier encore davantage. Les prix augmentent

pour la plupart des espèces et des qualités; néanmoins, les importateurs européens semblent satisfaits des tendances actuelles de la demande sur leurs propres marchés et de la situation des approvisionnements. Le tableau 1 présente les chiffres de la production et des exportations de bois tropicaux de certains grands producteurs africains. Il indique une augmentation générale des exportations de bois transformé de 1998 à 1999, bien que les quantités ne représentent encore qu'une faible proportion du commerce mondial de bois tropicaux, mais une diminution sensible des exportations de grumes.

Effet de l'interdiction des exportations

Au Cameroun, l'exportation de grumes tropicales est limitée depuis qu'en 1999 les grumes de sipo, sapelli et iroko ont été soumises à un contrôle des exportations. Toutefois, le port de Douala reste actif puisque c'est le principal point d'embarquement du bois africain. Au Cameroun, on récolte encore certaines essences à exporter, par exemple l'ayous, le fraké et l'azobé.

Vu la restriction des quantités prélevées et des exportations de grumes, les entreprises basées au Cameroun tentent de négocier davantage avec les

pays d'Afrique centrale. En outre, certaines d'entre elles envisagent de développer leur capacité de transformation dans le Cameroun même, ce qui augmenterait les quantités de sciages africains disponibles.

D'après certains rapports émanant récemment de la Côte d'Ivoire, les quantités de grumes disponibles ont diminué depuis le changement de gouvernement l'année dernière. Il semble que la politique commerciale donne la préférence aux exportations de café, cacao et coton, qui sont considérées plus rentables que le bois. Les importateurs font état d'une absence quasi totale d'expéditions de bois et de produits ligneux ou, si elles ont lieu, elles ont considérablement ralenti. L'annonce d'une interdiction des exportations de bois séché à l'air par la Côte d'Ivoire n'a pas encore été confirmée.

Stabilisation dans la République du Congo

Les importateurs qui traitent avec la République du Congo ont signalé une détente probable de la situation politique. Dans la partie méridionale du pays, l'économie locale se redresse et de petites quantités de limba et d'okoumé sont de plus en plus disponibles dans cette région. Il est encourageant de noter que le gouvernement prévoit un taux d'inflation relativement faible et une croissance économique de 6,5% en valeur réelle pour l'année en cours. Le rétablissement prévu du trafic ferroviaire entre les ports atlantiques de Pointe-Noire et Brazzaville représente un important facteur qui devrait stimuler le redressement.

Augmentation des exportations de grumes du Libéria

Au Libéria, une réactivation similaire du transport de grumes par voie ferrée se traduirait par une véritable relance du commerce de bois tropicaux. Dans l'intervalle, cependant, les analystes font valoir qu'il est difficile de prévoir la date à laquelle ce transport sera rétabli.

Il n'en reste pas moins que d'après certains rapports, la situation concernant l'exportation de grumes marquerait une amélioration. Certains acteurs commerciaux affirment que la situation au Libéria s'est stabilisée à un degré tel qu'il est de nouveau possible d'envisager des exportations. Ils signalent une recrudescence de l'activité d'entreprises malaisiennes opérant dans ce pays et laissent entendre que des grumes ont déjà été expédiées vers l'Asie et l'Europe.

Le Ghana, où les industries de transformation du bois sont les plus avancées d'Afrique occidentale, redouble d'effort dans le sens de la certification

Tableau 1: Production et volumes des exportations (x 1000m³) de bois tropicaux de certains pays africains, 1998 et 1999

Pays	Produit	Production		Exportations		
		1998	1999	1998	1999	% variation
Cameroun	Grumes	2895	2135	1604	900	-40
	Sciages	588	600	353	345	-2
	Placages	59	53	41	30	-24
	C-plaqué	90	85	41	65	61
Rép. Centrafricaine	Grumes	530	600	117	135	15
	Sciages	91	119	72	108	50
	Placages	0	0	0	0	-
Rép. du Congo	C-plaqué	1	2	0	0	-
	Grumes	1056	1191	710	862	21
	Sciages	78	120	47	92	95
Côte d'Ivoire	Placages	55	60	46	52	13
	C-plaqué	2	2	2	2	0
	Grumes	2245	2500	93	70	-25
	Sciages	623	600	508	500	-2
Gabon	Placages	274	285	156	157	0
	C-plaqué	67	70	14	15	1
	Grumes	2100	2200	1679	1800	7
Ghana	Sciages	90	100	30	60	50
	Placages	35	40	22	30	36
	C-plaqué	54	60	11	20	81
	Grumes	1138	1200	0	0	-
TOTAL	Sciages	590	600	253	250	-1
	Placages	90	115	84	108	29
	C-plaqué	71	70	12	10	-16
	Grumes	9964	9826	4203	3767	-10
	Sciages	2060	2139	1263	1355	7
	Placages	513	553	349	377	8
	C-plaqué	285	289	80	112	40

Source: OIBT (2000)

des bois en vue d'élargir ses possibilités d'exportation. Ce pays a l'intention d'introduire un système de certification national, tout en cherchant à garantir la compatibilité avec d'autres systèmes au niveau international.

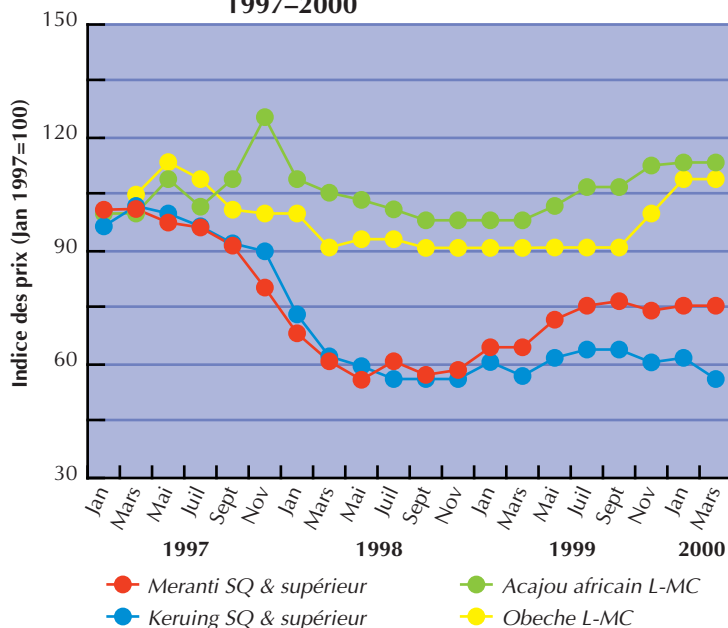
Tendances des prix des bois africains

Les bois africains jouissent actuellement de cours remarquablement orientés en hausse et les prix continuent de se raffermir. Cette tendance incite les autres pays qui étaient jadis d'importants exportateurs à réintégrer le marché.

Prix des grumes

La crise économique en Asie a eu des répercussions considérables sur les prix des bois exportés de l'Asie du Sud-Est, mais bien moins sur ceux des bois exportés d'Afrique. La figure 1 indique les tendances des prix pour les grumes d'Afrique et du Sud-Est asiatique couramment commercialisées. Elle fait ressortir que si les prix des grumes africaines étaient déprimés et stationnaires pendant une grande partie de 1998, ils ne sont cependant jamais tombés aussi bas que

Figure 1: Tendances des prix des grumes tropicales, 1997-2000



les prix des grumes asiatiques, se sont vite relevés et ont maintenant dépassé le niveau atteint au début de 1997. D'autre part, les prix des grumes asiatiques (par ex. de meranti et keruing) se situent encore 25 à 40 points au-dessous de leur niveau de janvier 1997 et sont encore loin d'égaliser le redressement constaté pour les grumes africaines.

Quelle est la cause de cette disparité? Elle réside dans la différence des marchés fournis par les exportateurs d'Afrique et du Sud-Est asiatique. L'Afrique exporte ses bois essentiellement vers l'Europe et la Chine, où la crise de 1997 n'a pas eu de répercussions aussi profondes ni pendant aussi longtemps que sur les marchés japonais, coréen et thaïlandais qui sont fournis principalement par les

exportateurs du Sud-Est asiatique. La fermeté actuelle de la demande européenne favorise l'acceptation de prix plus élevés pour des grumes africaines couramment négociées.

Prix des sciages tropicaux

Les tendances des prix des sciages tropicaux sont le reflet de la chute spectaculaire des prix des grumes. Une importante

différence apparaît cependant sur la figure 2, à savoir que les prix des sciages dans les trois régions tropicales sont maintenant pour la plupart supérieurs à ceux d'avant la crise de 1997. Le prix des sciages de meranti en particulier avait terriblement souffert des conséquences immédiates de la crise, mais même celui-ci a regagné presque tout le terrain perdu. Il convient de noter que le marché des espèces secondaires brésiliennes, qui s'était développé en Asie du Sud-Est, s'est totalement effondré en 1998/99; parler d'une baisse des prix dans ce cas n'aurait aucun sens puisque ce marché a simplement disparu. Ce n'est que maintenant que nous est communiquée la nouvelle d'un réveil de la demande pour ces espèces, notamment en Thaïlande.

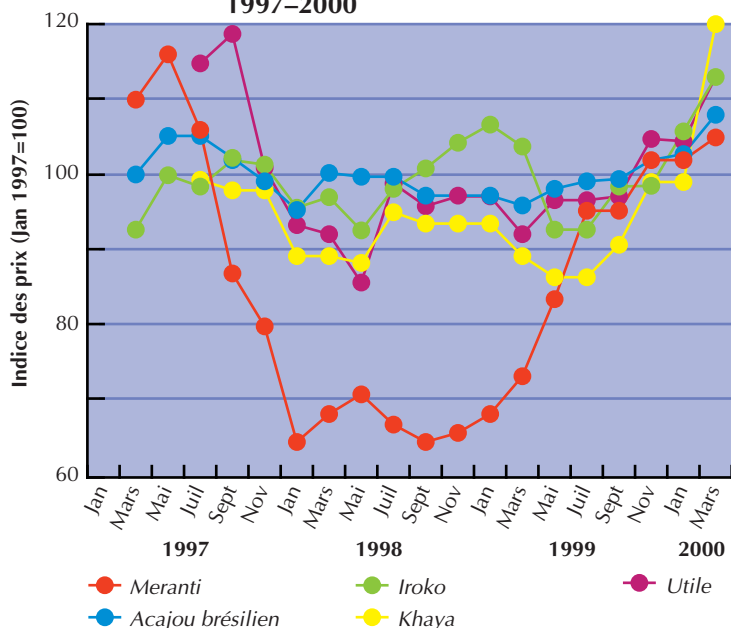
En guise de conclusions

Si l'on en croit les prévisions mondiales du Fonds monétaire international, l'année 2000 sera bonne pour les économies du monde. Les Etats-Unis sont encore en plein essor en dépit de la volatilité du marché des valeurs. La situation se présente sous un jour beaucoup plus favorable en Europe, où il y a encore beaucoup à faire pour recouvrer les taux de croissance du passé, et le redressement économique en Asie est en bonne voie. Même au Japon, selon les analystes, le pire serait passé; la politique économique pourra désormais chercher en premier lieu à stimuler la consommation intérieure, moteur de croissance de cette économie, et si ce moteur finalement se décide à démarrer, il entraînera un commerce plus actif de bois tropicaux.

Référence

OIBT 2000. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois, 1999*. Yokohama, Japon.

Figure 2: Tendances des prix des sciages tropicaux, 1997-2000



L'OIBT publie les données les plus récentes sur le négoce des bois



L'Examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois de 1999 examine les tendances de la production et du commerce des bois tropicaux

par le Secrétariat de l'OIBT

Yokohama, Japon

Production

Le tableau 1 compare les données de la production et du commerce des bois tropicaux en 1998 à celles de tous les bois pour tous les membres de l'OIBT. En 1998, la production de grumes de sciage et de placage dans les pays producteurs de l'OIBT a atteint 113 millions de m³, soit une baisse de 11% par rapport à la production de 1997. La production de grumes a légèrement augmenté en 1999, à 113,4 millions de m³, parallèlement à une amélioration de la situation économique dans toutes les régions, mais en particulier en Asie. La production de grumes tropicales dans les pays consommateurs (Chine et Australie) est restée stable à environ 300.000 m³ durant toute la période 1997-99.

En Afrique, la proportion des grumes transformées sur place a diminué, passant de presque 70% au début des années 1990 à une moyenne de 57% au cours de la période 1997-99, en raison de plus fortes exportations de grumes vers l'Asie. La moyenne pour la transformation locale en Asie s'est montée à 91% durant la même période. Ces chiffres reflètent la croissance démographique, l'essor des économies et une tendance plus marquée vers l'exportation de produits à valeur ajoutée dans la région. Les pays d'Amérique latine ont transformé la quasi totalité des grumes tropicales récoltées en 1997-99.

La production de sciages des pays producteurs de l'OIBT a totalisé 33,2 millions de m³, soit 8% de moins qu'en 1997. Cette baisse s'explique par un déclin de la production dans tous les pays asiatiques, qui a masqué l'augmentation soutenue des productions en Amérique latine et en Afrique. La production de sciages est montée à 34 millions de m³ en 1999.

La production de placages de feuillus tropicaux a diminué de 20%, pour se situer à 1,8 million de m³ en 1998 à cause d'une production de placages moins active en Asie et en Amérique latine, avant de remonter à plus de 1,9 million de m³ en 1999. Les pays consommateurs ont produit 1,9 million de m³ de sciages en 1998.

La production de contreplaqués dans les pays producteurs de l'OIBT a ralenti en 1998, tombant à 14,2 millions de m³, soit un repli de 11% par rapport aux niveaux de 1997. La production

indonésienne de contreplaqués a aussi perdu 11% et celle de la Malaisie 12%. En 1999, la production de contreplaqués des pays producteurs est restée stable. Quant aux pays consommateurs, ils ont produit 4,2 millions de m³ de contreplaqués tropicaux en 1998. Contrairement à la production des autres produits (pour lesquels les niveaux ont baissé ou, tout au plus, sont restés stables), celle des contreplaqués tropicaux a considérablement augmenté (de 28%) en 1999 dans les pays consommateurs, à cause de l'accélération de leur production en Chine.

Exportations

Les pays producteurs de l'OIBT ont exporté 12,6 millions de m³ de grumes en 1998, les exportations malaisiennes représentant 44% de ce volume. Le total des exportations de grumes des pays membres de l'OIBT en 1998 a été de 20% inférieur à celui de 1997, mais il est remonté à 12,8 millions de m³ en 1999, encore que ce chiffre ne représente que bien moins de la moitié du niveau atteint dans les premières années de la décennie 1990. Les exportations de sciages des membres producteurs sont restées stationnaires à 6,1 millions de m³ en 1998 mais elles ont diminué de 4% en 1999. Cette régression est imputable en grande partie à la baisse des exportations de sciages du Brésil.

Les exportations de placages des pays producteurs de l'OIBT sont également restées stables en 1998, à un niveau légèrement supérieur à 1,3 million de m³, mais elles ont augmenté de 8% en 1999. Les exportations de contreplaqués tropicaux par les pays producteurs en 1998 ont reculé de 11%, pour se situer à 11,8 millions de m³; l'Indonésie (7,4 millions de m³) et la Malaisie (3,6 millions de m³) représentant 94% de ce total. En 1999, les exportations sont restées inchangées.

Les pays consommateurs de l'OIBT ont également exporté ou réexporté des quantités non négligeables de bois tropicaux en 1998, avec en tête les exportations de sciages et de contreplaqués. Les exportations de sciages et de contreplaqués par les pays consommateurs ont diminué en 1999, traduisant le ralentissement des échanges entre pays européens, lesquels représentent la majorité du commerce de produits ligneux tropicaux entre pays consommateurs.

Chaque année, l'OIBT publie des données sur la production et le commerce des produits forestiers tropicaux et sur la situation des forêts tropicales dans les pays membres de l'OIBT, ainsi que des statistiques d'ensemble concernant tous les produits ligneux dans ces pays. En mai dernier, elle a publié les plus récentes données disponibles, en y ajoutant des estimations pour 1999. Toutes ces données indiquent clairement les incidences dévastatrices de la crise économique, qui s'est propagée dans le monde entier en 1997-98, sur la production et le commerce des bois tropicaux, ainsi que le redressement qui s'est amorcé en 1999.

Tableau 1: Résumé des statistiques de l'OIBT, tous membres confondus (1998, x millions)

	Grumes			Sciages			Placages			Contreplaqués		
	Tous bois	Tropicaux	%	Tous bois	Tropicaux	%	Tous bois	Tropicaux	%	Tous bois	Tropicaux	%
Production (m ³)	775,8	113,3	(15)	345,9	35,1	(10)	5,1	2,2	(43)	48,4	18,3	(38)
Exportations (m ³)	42,6	12,8	(30)	93,0	6,4	(7)	2,6	1,4	(54)	16,6	12,3	(74)
Exportations (\$)	4279,6	1381,3	(32)	19615,9	2323,1	(12)	1948,2	520,8	(27)	4970,0	3067,9	(62)
Importations (m ³)	79,5	12,8	(16)	103,2	7,0	(7)	2,3	1,2	(52)	15,3	9,9	(65)
Importations (\$)	7163,2	1884,8	(26)	20645,8	2717,9	(13)	2033,0	595,7	(29)	5560,0	3064,0	(55)

Importations

Le volume des grumes de feuillus tropicaux importées par les pays OIBT consommateurs a chuté de 19% en 1998, à 10,8 millions de m³. Si l'on tient compte des importations de grumes tropicales par les membres producteurs, le total importé par les pays membres de l'OIBT se situe juste au-dessous de 12,8 millions de m³, soit un volume de 21% inférieur à celui de 1997.

L'écart entre les importations et les exportations de grumes tropicales par les pays de l'OIBT s'est élargi à plus de 3 millions de m³ en 1999, ce qui indique une augmentation du volume de bois fourni par des pays autres que des membres de l'OIBT, bien que des exportations de grumes non déclarées, des erreurs de classification des importations et/ou des erreurs statistiques puissent aussi expliquer ce résultat. Les fournisseurs de grumes tropicales autres que les membres de l'OIBT comprennent les îles Salomon et le Laos, ainsi que plusieurs exportateurs de grumes africains d'importance secondaire. Le Japon est resté l'importateur dominant de grumes tropicales en 1998, représentant 32% de toutes les importations de grumes des pays consommateurs, en dépit d'une baisse marquée, à 3,4 millions m³, par rapport aux niveaux de 1997. Les importations japonaises de grumes tropicales ont atteint 3,9 millions de m³ en 1999, soit 12% de plus.

L'Inde, la Thaïlande et les Philippines ont été les principaux pays producteurs de l'OIBT qui ont importé des grumes en 1998, respectivement à hauteur de 1,4, 0,3 et 0,2 millions de m³ environ. Les importations de la Thaïlande se sont effondrées, à 211.000 m³ en 1999, tandis que celles des Philippines ont augmenté pour dépasser de peu 0,5 million de m³, soit plus du double du niveau des importations au début des années 1990.

Les importations thaïlandaises de sciages tropicaux ont reculé de 34%, à 0,9 million de m³ en 1998, et ont continué de baisser jusqu'à 0,4 million de m³ en 1999. La Thaïlande était le plus grand importateur de sciages tropicaux de l'OIBT en 1997 mais elle a été dépassée par le Japon, la Chine et plusieurs pays européens en 1999. Les importations japonaises de sciages tropicaux sont tombées de 33% à 0,8 million de m³ en 1998, mais elles ont rebondi à presque 1,2 million de m³ en 1999. Les importations de sciages tropicaux par les pays consommateurs ont gagné 4% en 1998 pour atteindre 5,3 millions de m³, et sont montées jusqu'à 5,9 millions de m³ en 1999. La réduction de 5% du total des importations OIBT de sciages tropicaux, à 7,0 millions de m³ en 1998 (niveau où elles sont restées en 1999), est principalement attribuable à la forte réduction des importations thaïlandaises et japonaises.

Les importations totales de placages tropicaux par les pays de l'OIBT ont baissé de 15% en 1998, à 1,2 million de m³. Ce recul s'explique en grande partie par une baisse de 78% des importations coréennes (à 59 000 m³). En 1999, les importations ont augmenté de 13% pour atteindre 1,4 million de m³. L'Union européenne (UE) a absorbé 245.000 et 262.000 m³ de placages tropicaux en 1998 et 1999, soit un cinquième du total des importations de l'OIBT. Le Japon a importé 52.000 m³ de placages tropicaux en 1998, soit 44% de moins qu'en 1997. Une restructuration importante de l'industrie des panneaux de bois dans ce pays a provoqué en 1999 une nouvelle chute des importations de sciages tropicaux à 48.000 m³.

Le Japon est resté en tête des importateurs de contreplaqués tropicaux, bien que les 3,6 millions de m³ importés en 1998 représentent une baisse de 26% sur l'année précédente. Les quantités de contreplaqués tropicaux importées par les pays membres de l'OIBT ont augmenté de 5% pour atteindre 10,4 millions de m³ en 1999. A la différence de tous les autres produits primaires, le total des exportations OIBT de contreplaqués tropicaux a régulièrement dépassé le total des importations OIBT, ce qui montre que les exportateurs OIBT de ces produits occupent la place dominante sur les marchés mondiaux.

Prix des produits primaires

Les prix réels de la plupart des produits primaires et des espèces de bois tropicaux se sont contractés ou, au mieux, ont eu tendance à piétiner durant la période 1998-99. La brusque régression économique qui a débuté en Asie vers le milieu de l'année 1997 s'est traduite par une forte pression sur les prix de la plupart des produits pendant toute l'année 1998 et la première moitié de 1999. Leur baisse a été beaucoup plus sensible dans le cas des produits primaires tropicaux (grumes, sciages et contreplaqués) que pour les produits ligneux de seconde transformation. Les exportateurs de grumes et de sciages d'Asie ont beaucoup plus souffert de la chute des cours que leurs concurrents africains dont les principaux marchés en Europe sont restés relativement actifs (voir l'article des pages 16 et 17). Les prix des grumes et des sciages africains et asiatiques se sont relevés en 1999 à mesure que les monnaies se raffermisaient dans les principaux pays importateurs d'Asie, comme la Thaïlande, le Japon et la République de Corée, et que certains pays de l'UE augmentaient leurs importations.

Les prix des sciages d'acajou latino-américain ont progressé régulièrement durant la période 1998-99 grâce à une forte demande sur les marchés des Etats-Unis et d'Europe et à l'interdiction totale des

coupes imposée dans l'Etat de Pará au Brésil en 1998. Les prix des contreplaqués exportés par l'Indonésie et la Malaisie se sont consolidés à la fin 1998 et ont maintenu une tendance haussière en 1999 grâce à la plus grande fermeté du yen et à une demande accrue au Japon et en Corée. Les prix des contreplaqués brésiliens sont toutefois restés relativement stationnaires pendant cette période.

Produits secondaires

Le développement des exportations de produits ligneux de transformation secondaire (PLTS) par les producteurs a continué en 1997, avant de se stabiliser à cause de la crise de 1998. Les pays producteurs de l'OIBT détenaient, en 1998, 33% et 18% des marchés des PLTS, respectivement au Japon et aux Etats-Unis encore que ces parts aient diminué d'environ 5% dans chaque cas depuis 1994.

La part des pays producteurs de l'OIBT sur le marché européen des PLTS ne représentait que 10% en 1998. Il n'en reste pas moins que, ce marché étant de taille, la valeur de cette part (presque 1,58 milliard de dollars) représentait plus du double de leur part du marché japonais et elle était presque égale à leur part du marché des Etats-Unis. Les importations, dans les pays consommateurs de l'OIBT, de PLTS en provenance des pays producteurs de l'OIBT ont dépassé les 4,3 milliards de dollars, soit l'équivalent de 40% de la valeur des importations des produits primaires de bois tropicaux originaires de ces mêmes pays. Les pays producteurs de l'OIBT ayant exporté le plus de PLTS durant la période 1997-98 étaient l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, le Brésil et les Philippines. ■



par le Secrétariat de l'OIBT

L'Allemagne se situe en Europe occidentale. Elle est limitrophe avec les Pays-Bas, la Belgique et la France à l'ouest, la Suisse et l'Autriche au sud, la République tchèque et la Pologne à l'est, et au nord elle est bordée par la mer Baltique et la mer du Nord. Elle occupe un territoire de 35,7 millions d'hectares et sa population, qui comptait 82,1 millions d'habitants en 1997, s'accroît à un taux de 0,2 % par an.

En 1998, le produit intérieur brut (PIB) s'est monté à 1.877 milliards de dollars des Etats-Unis (selon la parité des pouvoirs d'achat – PPA – qui tient compte des différences entre le niveau des prix de pays à pays), après avoir marqué une croissance moyenne de 2,1% depuis 1988. Son PIB par habitant atteignait alors 22.800 \$EU (PPA), dépassant la moyenne pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE 2000).

Les forêts

La FAO (1999) a estimé qu'en Allemagne environ 31% de la superficie du territoire était couverte de forêts (soit 10,7 millions d'hectares) en 1995 et qu'aucun changement net n'avait été enregistré au cours de la période 1990-95 (FAO 1999). Le Centre mondial de surveillance de la conservation a précisé qu'actuellement la superficie boisée couvre 10,4 millions d'hectares, dont 2,6 millions sont des forêts 'protégées'. Celles-ci sont classées selon deux catégories: forêts décidues de feuillus (3 millions d'hectares) et forêts sempervirentes de conifères à feuilles en aiguilles (7,4 millions d'hectares; WCMC 2000).

Foresterie tropicale

Les concepts de foresterie, tels que celui de rendement soutenu, auraient semble-t-il pris naissance

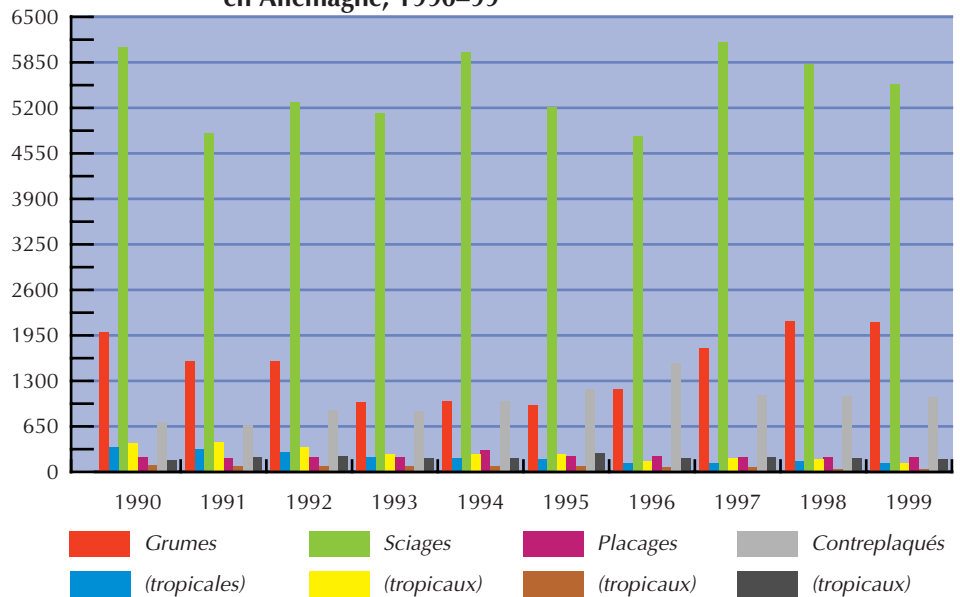
en Allemagne, où la gestion forestière est considérée comme une science depuis des siècles. La foresterie allemande jouissait d'une telle réputation qu'au XIX^e siècle les gouvernements coloniaux britanniques et néerlandais nommaient souvent des Allemands à des postes de haute responsabilité en matière de gestion forestière. Les noms de Brandis, Schlich et Ribbentrop sont encore de nos jours couramment cités dans les régions tropicales: c'est Brandis, par exemple, qui rédigea le premier manuel sur la gestion du teck en Birmanie, développa le système de *taungya* pour le reboisement, et institua, pour les forêts composées en partie de teck, un système d'inventaire forestier appliqué avec succès en Birmanie pendant plus d'un siècle. L'Allemagne avait ses propres intérêts coloniaux et lança une

que les volumes de placages importés sont restés pratiquement inchangés et que ceux des sciages ont légèrement diminué. La figure 2 montre que le volume des exportations annuelles de bois tropicaux a baissé au cours de la même période dans le cas des grumes, des sciages et des placages, mais qu'il a augmenté de zéro à 4.000 m³ pour les contreplaqués.

Aide au développement outre-mer

En 1997, l'Allemagne a fourni une assistance officielle au développement outre-mer (ADO) de quelque 5,86 millions de \$EU, avec un ratio ADO/PNB (produit national brut), égal cette année à 0,28%, c'est-à-dire supérieur à la moyenne de 0,22% pour les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, mais inférieur à celui de l'Union européenne (UE; OCDE 2000). Cette aide a diminué au cours des dernières années:

Figure 1: Importations de tous les bois et des bois tropicaux (x 1000m³) en Allemagne, 1990-99



foresterie de style allemand dans les colonies d'Afrique occidentale sous influence allemande (Togo et Cameroun) entre la fin du XIX^e siècle et la première guerre mondiale, essentiellement pour approvisionner l'industrie allemande en bois (Heindrichs & Schreckenber 1999).

Bois tropicaux

La figure 1 montre que le volume des importations de bois tropicaux a baissé au cours de la décennie passée en ce qui concerne tous les produits primaires suivis par l'OIBT, à l'exception des contreplaqués, dont les importations ont fluctué tout en restant légèrement supérieures au niveau de 1990 en 1999. Les importations de 1999, tous bois confondus, ont été légèrement supérieures à celles de 1990 pour ce qui concerne les grumes et les contreplaqués, tandis

la moyenne de changement annuel d'ADO entre 1991 et 1997 correspond à -3,9%. Il n'en reste pas moins qu'en termes absolus l'Allemagne se place encore au quatrième rang des pays donateurs, après le Japon, les Etats-Unis et la France. Les pays membres de l'OIBT qui ont bénéficié en 1998 de l'ADO fournie par l'Allemagne comprennent la Chine (432 millions de \$EU), l'Indonésie (293 millions), l'Egypte (284 millions), l'Inde (229 millions) (*ibid.*). La prestation d'aide bilatérale est coordonnée par la banque allemande de développement (KfW) dans le domaine de la coopération financière et par l'agence allemande de coopération technique (GTZ) en ce qui concerne la coopération technique.

Suite ➔

Profil d'une institution

Comité pour la coopération internationale au service de la foresterie et des industries forestières

Le Comité pour la coopération internationale au service de la foresterie et des industries forestières a été créé sous l'égide de l'Association forestière allemande en 1973 par un groupe de forestiers allemands expérimentés en matière de coopération internationale. L'Association forestière allemande elle-même a célébré son centenaire l'année dernière et reconnaît l'importance des relations internationales dans le domaine forestier.

Le Comité pour la coopération internationale au service de la foresterie et des industries forestières est dirigé par un président, lequel assume en même temps les fonctions de vice-président du bureau allemand de la Société internationale des forestiers tropicaux. Le président est secondé par un groupe de coordination élu tous les quatre ans lors des assemblées générales de l'Association forestière allemande. Le Comité compte actuellement 350 membres environ, principalement mais non exclusivement de nationalité allemande, et pour la plupart forestiers. C'est le plus grand comité de l'Association forestière allemande.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- évaluer et diffuser les expériences acquises lors de projets de coopération au développement dans les domaines de la foresterie, de l'industrie forestière et de la conservation de la nature en milieu tropical;
- contribuer au débat sur les questions fondamentales de foresterie tropicale et de protection de la nature;
- accueillir des scientifiques étrangers lors d'études de perfectionnement effectuées en Allemagne;
- dispenser une aide professionnelle aux forestiers travaillant dans des pays d'outre-mer.

Au cours des récentes décennies, le Comité s'est fait le défenseur et l'avocat de la protection des forêts tropicales et sub-tropicales du monde, de leur aménagement durable et de leur exploitation rationnelle. Il a débattu de ces problèmes avec les membres du Bundestag allemand, à l'intention desquels des documents ont été publiés. Le Comité a également publié des rapports d'experts sur des thèmes tels que l'agroforesterie, la gestion des espèces sauvages, l'utilisation prudente des terres tropicales, la conservation et l'exploitation durable des forêts ombrophiles tropicales, la protection des forêts tropicales, et les directives pour la mise en oeuvre de l'aménagement durable dans les forêts tropicales. Il

a également publié récemment une critique de la proposition de convention internationale sur les forêts.

De 1991 à 1997, le président du Comité a également fait fonction de président de l'Initiative TROPENWALD ('Forêts tropicales'). Cette initiative des importateurs de bois tropicaux et du syndicat des travailleurs du bois allemands a été mise en place dans l'intention d'élaborer des critères et indicateurs applicables à la certification de l'aménagement durable des forêts tropicales. Plusieurs membres du Comité ont aussi pris part à d'autres initiatives sur les critères et indicateurs et à des activités préparatoires du Groupe intergouvernemental sur les forêts.

En Allemagne, le Comité est représenté au groupe de travail 'Forêts' qui fait partie du forum non gouvernemental 'Environnement et développement'. En outre, il agit en tant qu'organisme consultatif auprès du ministère allemand pour la coopération et le développement économiques. Le Comité a récemment pris la décision d'élargir ses activités aux pays 'en voie de transformation' de l'Europe de l'est et du sud-est.

Pour plus ample informé, s'adresser à: Deutscher Forstverein e. V., Bügensweg 1, D-37077, Göttingen, Allemagne. Télécopie 49-551-379 6237. Courriel info@forstverein.de; <http://www.forstverein.de>

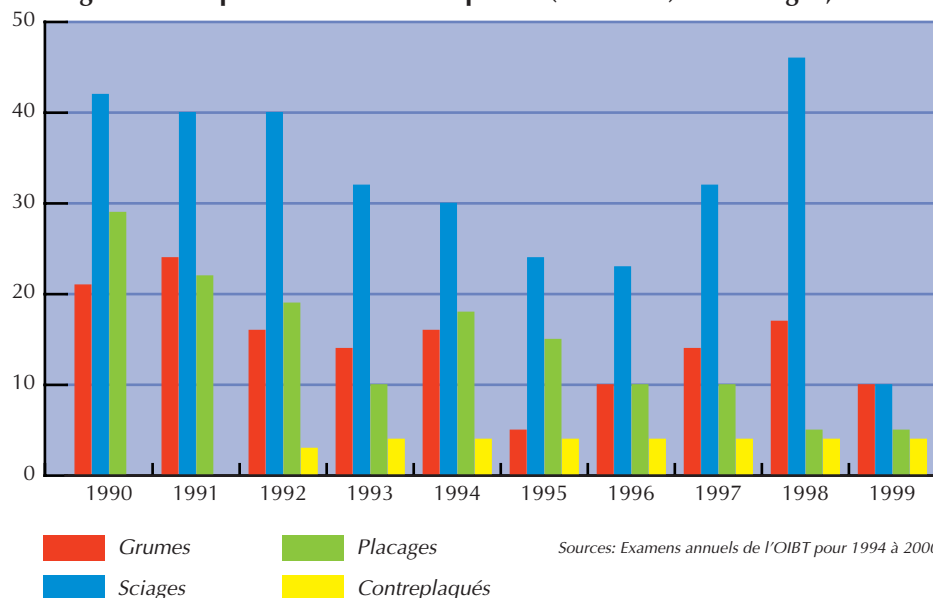
Assistance en matière de foresterie tropicale

L'Allemagne fournit une assistance bilatérale et multilatérale au secteur des forêts tropicales. En 1988, le gouvernement fédéral a porté le budget mis à la disposition des programmes de conservation et de mise en valeur des forêts tropicales à environ 300 millions de marks (près de 144 millions de \$EU au taux actuel), cible qui a probablement été dépassée, notamment au début des années 1990. D'après Heindrichs et Schreckenber (1998), ce montant place l'Allemagne en tête des plus importants donateurs bilatéraux dans le domaine de la conservation des forêts tropicales. Les fonds sont destinés pour la plupart à l'aménagement des forêts naturelles, au boisement, à l'agroforesterie, au renforcement des institutions, au développement rural, à la lutte contre la désertification et à la protection des bassins versants.

L'Allemagne et l'OIBT

L'Allemagne est membre de l'OIBT depuis le milieu de la décennie 80, de son propre droit et en tant que membre de l'UE. Jusqu'en novembre 1999, elle a contribué environ 600.000 \$EU à des projets, avant-projets et activités de l'OIBT, pour sa propre part et dans le cadre des fonds versés par l'UE.

Figure 2: Exportations de bois tropicaux (x 1000m³) d'Allemagne, 1990-99



Sources: Examens annuels de l'OIBT pour 1994 à 2000

Références

Heindrichs, T. & Schreckenber, K. 1998. 'Germany' in 'Shepherd, G., Brown, D., Richards, M. et Schreckenber, K. (éds) *The EU Tropical Forestry Sourcebook*. Commission européenne/Institut pour le développement outre-mer (ODI).

FAO 1999. *L'état des forêts dans le monde, 1999*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

OIBT 1994-2000. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois* (éditions annuelles), OIBT, Yokohama.

OCDE 1999. Organisation de coopération et de développement économiques. <http://www.oecd.org/>

WCMC 2000. Centre mondial de surveillance de la conservation: <http://www.wcmc.org/>

Rapport de bourse

Une bourse de l'OIBT a facilité la présentation d'un exposé sur le rôle de l'écotourisme dans un petit groupe d'îles indonésiennes à une conférence internationale

par **Jana Halida Uno**

Sekber Togean, Consortium Togean, Palu, Central Sulawesi, Indonésie.
Courriel: togean@palu.wasantara.net.id

Le Consortium Togean est un projet réalisé conjointement par Conservation International et l'organisation non gouvernementale locale YABSHI (Fondation indonésienne pour le développement des sciences biologiques). Ce projet est exécuté sur le terrain par Sebker Togean, l'agence d'exécution du Consortium.

Depuis 1996, le projet s'est efforcé de trouver des moyens permettant d'intégrer la conservation et le développement sur les îles Togean au large de

Célèbes. En mai 1996, l'OIBT m'a octroyé une bourse grâce à laquelle je pouvais participer au Forum mondial sur la biodiversité dans le sud et le sud-est asiatiques, qui devait se tenir à Colombo (Sri Lanka) du 24 au 26 octobre 1999. A cette conférence, j'ai présenté un exposé élaboré avec le concours de Christoverius Hutabarat de YABSHI, sur le thème 'Recours à l'écotourisme pour la conservation de la biodiversité dans les îles Togean (Célèbes): approche de la gestion communautaire des ressources naturelles'. Cet exposé est résumé ci-dessous.

Les îles Togean

Les îles Togean forment un archipel d'une cinquantaine de petites îles dans la baie de Timini. Elles ont une superficie émergente de 60.000 hectares et une superficie marine de 100.000 hectares. Sa population de 27.000 habitants, pour la plupart des cultivateurs ou des pêcheurs, est répartie en 37 villages et présente une grande diversité ethnique.

Les îles Togean possèdent une riche biodiversité terrestre et marine. On y trouve la forêt ombrophile tropicale des basses terres, qui abrite des espèces telles que le cerf-cochon separti, le calao, le tarsier et les espèces endémiques de

macaque et de lézard. Les habitants des îles Togean utilisent un grand nombre des produits de la forêt, notamment le rotin, les figues et de nombreuses autres espèces végétales. Les habitats marins présentent cette même diversité, avec des récifs coralliens, des prairies sous-marines et des écosystèmes de mangrove. En 1998, on a relevé au moins 400 espèces de corail, dont 26 jusqu'alors inconnues. Les écosystèmes coralliens abritent de nombreuses espèces comestibles, ou que les habitants exportent: mérours, clams, thons, crevettes, homards et tripangs.

La biodiversité menacée

Certaines activités telles que les coupes incontrôlées, la pêche aux explosifs et au poison ou la culture d'huîtres risquent de mettre en danger à la fois la biodiversité des îles et les moyens d'existence des habitants. C'est la raison pour laquelle en 1996 le Consortium Togean a commencé à oeuvrer dans trois villages en vue de trouver de nouvelles solutions pour assurer un développement durable.

L'écotourisme

Le développement de l'écotourisme est une de ces solutions. Notre objectif en la matière est de

Bourses de l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- mettre en sécurité la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants

(sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **30 août 2000**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant décembre 2000. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. Courriel: itto@mail.unet.ocn.ne.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 31).

promouvoir une entreprise respectueuse de l'environnement et de générer des revenus au niveau local. Ce développement doit également protéger les valeurs culturelles et les droits des autochtones. Le Consortium a inclus l'écotourisme dans ses activités prioritaires pour les raisons suivantes:

- il incorpore le développement durable puisqu'il utilise une ressource tout en assurant sa protection; et
- le tourisme est déjà une industrie bien établie, de sorte que les habitants y sont habitués - la tâche consiste à l'améliorer de manière à protéger l'environnement naturel et culturel.

Le Consortium soutient le développement de l'écotourisme par le biais de quatre démarches:

- 1) des informations ont été rassemblées à la fois sur les attraits et sur les touristes, et une étude de faisabilité a été menée;
- 2) il était essentiel d'envisager le développement et la responsabilisation de la communauté. Ce processus comporte la tenue de réunions des collectivités et la formation des autochtones afin de les sensibiliser davantage aux possibilités de l'écotourisme. Les réunions entre touristes et habitants sont facilitées - cela permet aux habitants de mieux connaître les besoins, désirs et attentes des touristes modernes;
- 3) la mise en valeur des produits: les deux premières démarches permettent de se faire une idée plus claire sur la manière de développer les produits commercialisables - ce qu'il faut faire en matière de protection de l'environnement et d'éducation, de participation communautaire, de suivi et d'évaluation. Un petit groupe du village de Lembenato a déjà entrepris la mise en valeur des produits en construisant un chemin de planches de 375 mètres dans une forêt de mangrove sans couper ou détruire un seul arbre; et
- 4) la commercialisation: le Consortium prévoit d'aider les habitants à mettre sur pied un programme de commercialisation en établissant un lien entre les habitants et les agences de voyage internationales.

Ce sont les habitants de Togean eux-mêmes qui, se plaignant du rôle insignifiant qu'ils jouaient dans les activités touristiques, ont donné l'impulsion au projet d'écotourisme. Ils ne sont souvent que des spectateurs lorsque des hordes de touristes déferlent dans les îles, guidés par des étrangers qui dépensent très peu d'argent localement.

Ainsi, les autochtones collaborent afin de tirer davantage de bénéfices du tourisme. S'inspirant d'une technique de pêche locale qui utilise un filet appelé *bapukat* pour prendre des poissons, petits et gros, un groupe de villageois a formé un réseau d'écotourisme, le Togean Ecotourism Network (TEN), grâce auquel il espère gagner une plus grande part de dollars dépensés par les touristes sur les îles. Tous les villageois peuvent être membres de ce réseau s'ils souhaitent participer aux activités d'écotourisme. Par exemple, les premiers membres comprennent des propriétaires de *losmen* (hébergement), des maraîchers, des commerçants en poisson salé, des pêcheurs et des guides touristiques. Les liens entre des occupations aussi variées aideront à cerner le marché de l'écotourisme: par exemple, l'agence de voyage enverra les touristes au *losmen*, dont le propriétaire fournira des renseignements sur d'autres activités, et les pêcheurs offriront des aliments de haute qualité.

Avec le soutien du Consortium, le TEN met en oeuvre actuellement huit activités conformes aux principes de l'écotourisme. Elles consistent à:

- définir un modèle d'écotourisme basé sur la communauté;
- sensibiliser davantage la communauté à la conservation;
- réduire au minimum l'impact des activités touristiques sur l'environnement;
- optimiser l'apport de revenus des entreprises de tourisme écologique;
- créer des possibilités d'emploi;

Résultats de bourses sur Internet

Deux sites Web ont été mis au point par des boursiers de l'OIBT et sont maintenant accessibles en ligne.

Le premier se rapporte au Centre d'information forestière de Chine et contient une somme considérable de renseignements sur les ressources et la politique de la Chine en matière de forêts, sa production de bois, ses importations et exportations, ainsi que la structure des tarifs. Ce site a été élaboré par Zhuang Zuofeng du Centre du Programme pour la conservation des forêts naturelles qui dépend de l'Administration forestière de l'Etat. Son indicatif est le suivant: www.forestry.eazier.com/

Le second site a été mis au point par Dr Yushun Zhai. Il s'agit d'un système d'information international sur les bois tropicaux qui communique des informations sur la production, la consommation et le commerce des produits ligneux tropicaux dans le monde. Il présente des données tirées de l'Examen annuel de la situation mondiale des bois tropicaux publié par l'OIBT. Son auteur espère actualiser ce site périodiquement. Son indicatif est le suivant: www.geocities.com/ittis_1999

Ces deux sites ne figurent qu'en anglais;

- renforcer les capacités des agences d'écotourisme;
- promouvoir l'écotourisme auprès des populations de toutes les îles Togean; et
- rehausser la coopération entre les autochtones et les pouvoirs locaux et régionaux. ■

Attribution de bourses

A sa vingt-huitième session, en mai 2000, le Conseil international des bois tropicaux a octroyé trente bourses dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT récemment amélioré. Au total, 154 demandes avaient été reçues, ce qui donne un taux d'attribution d'environ 20%. Les candidats ci-après ont été retenus:

Mme Evelyn Ahulu (Ghana), **Mme Giana Almeida** (Brésil), **M. Ayih Atayi-Agbobly** (Togo), **Dr Kanthila Mahabala Bhat** (Inde), **M. Charles Boamah** (Ghana), **M. Eric Buduan** (Philippines), **Dr Suchitra Changtragoon** (Thaïlande), **M. Tuck Yuan Chin** (Malaisie), **Dr Mohanan Chorán** (Inde), **Mme Ana Margarida Castro Euler** (Brésil), **M Octavio Francisco Galván Gildemeister** (Pérou), **Ing. Juan Vicente Guadalupe Gallardo** (Equateur), **Ing. Rudy Alberto Guzmán-Gutierrez** (Bolivie), **Mme Krishna Karkee** (Népal), **M. Faustin Kouadio** (Côte d'Ivoire), **Mme Clayfield Lanquaye** (Ghana), **Mme Marie-Hortange Epouse Onana Mekongo** (Cameroun), **M. Arnaldo Privado Mosteiro** (Philippines), **Dr Naresworor Nugroho**

(Indonésie), **Mme Gloria A. Oanes** (Philippines), **Mme Joan Teresa Pereira** (Malaisie), **M. Timothy Rayden** (Royaume-Uni), **Ing. Martha Serrano** (Bolivie), **M. Diwakar Sinha** (Inde), **Mme Ignasia Sulastiningsih** (Indonésie), **Mme Lailan Syaufina** (Indonésie), **Mme Arlete Taty-Bouamba** (République du Congo), **Mme Aiyng Tian** (Chine), **M. Robert Touzbe** (République centrafricaine), **M. Vivek Krishna Varma** (Inde).

Soixante-dix pour cent des bourses octroyées portent sur le reboisement et la gestion forestière, 17% sur l'industrie forestière, et 13% sur l'information économique et l'information sur le marché. Vingt et une bourses permettront aux boursiers de prendre part à des cours de formation ou des conférences, sept contribueront à des programmes post-universitaires, une financera un voyage d'étude et une permettra au boursier de préparer une monographie destinée à promouvoir l'application du manuel de l'OIBT sur les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts.



Soutien pour la certification dans les îles du Pacifique

Aménagement forestier durable et certification dans la région Pacifique

29 novembre–2 décembre 1999
Deuba, Fidji

Rapport de Douglas Pattie

Secrétariat de l'OIBT

Profil d'une forêt certifiée dans les îles Salomon

Entreprise: Kolombangara Forest Products Ltd. (KFPL)

Propriétaires: La Commonwealth Development Corporation (CDC) basée au Royaume-Uni, le Gouvernement salomonien par l'intermédiaire de sa société d'investissement, et les propriétaires fonciers de l'île de Kolombangara.

Objectifs:

- 1) Plantation forestière durable par la conversion de forêts secondaires sur des terres parcourues par les coupes
- 2) Récolte et commercialisation des arbres de la plantation
- 3) Gestion du domaine conformément aux normes forestières de Woodmark

Superficie: 39.402 hectares

Réserves: 15.087 hectares

Aire protégée: 5.478 hectares

Plantation établie: 14.500 hectares

Aire non inventoriée: 4.337 hectares

Essences: *Gmelina, Eucalyptus, Camptosperma*

Certification: FSC par l'intermédiaire de Woodmark, label de la Soil Association du Royaume-Uni

Acteurs: Woodmark, KFPL, propriétaires, pouvoirs locaux et plusieurs ONG

Résultats: Entretien de bons rapports; accès des sciages aux marchés européens; des prix avantageux sont encore à réaliser; conformité aux exigences initiales du FSC, mais une modification des règles du FSC pose actuellement des problèmes

Ventilation du coût de certification: visite de prospection du FSC – 1.500 \$EU; visite initiale de certification – 25.000 \$EU; inspection ultérieure (annuelle) – 13.500 \$EU

Buts de l'entreprise: maintenir le statut certifié en vue de faire progresser la transformation sur place; développer ses activités pour inclure l'aménagement des forêts naturelles

Cet atelier, organisé conjointement par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), avait pour objectif de soutenir le processus de certification des forêts auprès des communautés insulaires du Pacifique (CIP). Y participaient des représentants du gouvernement, de l'industrie forestière, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé exportateur de meubles des CIP, à savoir Fidji, îles Salomon, Samoa, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu. D'autres participants étaient venus de Nouvelle-Zélande, d'Australie, des Philippines, d'Allemagne et du Japon. L'OIBT était également représentée à cet atelier de cinq jours qui a rassemblé au moins 40 personnes.

L'allocation liminaire de Stefan Schardt, Président de l'Initiative allemande pour la promotion de l'aménagement forestier durable, a mis en évidence le fait que le processus de certification se présentait comme une occasion à saisir pour équilibrer les besoins économiques, sociaux et écologiques. Ce processus débute par l'élaboration et la mise en oeuvre de critères d'aménagement forestier durable et l'application de ces critères à la certification des forêts. La certification n'est pas censée être une fin en soi, mais un important instrument de politique forestière destiné à la réalisation de l'aménagement durable des forêts.

Pendant les premiers jours de la semaine, les participants ont examiné les différents mécanismes à mettre en place pour garantir que la certification permette d'atteindre l'objectif d'aménagement forestier durable dans le contexte des îles du Pacifique. Par exemple, leurs délibérations ont porté sur la question de savoir ce que deviendrait la certification de la gestion d'une forêt à l'expiration du permis de concession et au retour à la propriété coutumière des terres. Cette question a été considérée d'une importance fondamentale dans le contexte mélanésien. Au sein de sous-groupes constitués, plusieurs discussions ont été dominées par les problèmes de planification de l'occupation des sols. Il a été admis que la planification de l'occupation des sols et le concept des droits coutumiers étaient des questions épineuses, surtout en PNG et aux îles Salomon où il est difficile de prescrire des plans d'occupation des sols. Les participants ont reconnu la nécessité d'accélérer l'instauration de pratiques d'aménagement du territoire valables dans la plupart des pays insulaires du Pacifique avant de s'embarquer dans le processus de certification.

Des exposés sur l'évolution de la certification au niveau national ont été présentés par des participants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande

et de plusieurs pays insulaires. Ont été décrites également des études de cas concernant des programmes de certification forestière en cours (voir l'encadré). L'Office des forêts de Fidji a fait part des résultats de son projet, financé par l'OIBT, tendant à établir une filière bois pour les produits forestiers (voir l'article des pages 9 à 11). Ces différentes présentations ont toutes soulevé des inquiétudes de la part des participants: ils craignent, en effet, que les disparités des systèmes mis au point entraînent la confusion, voire l'exclusion des marchés de certains produits ligneux certifiés dans les pays insulaires du Pacifique. Il a été suggéré que les gouvernements établissent des mécanismes agréés au niveau international pour assurer la croissance ordonnée et harmonieuse des systèmes de certification.

Les débats de l'atelier ont ensuite abordé le concept de l'instauration d'un processus de certification plus large, éventuellement au niveau national, qui remplacerait celui de la certification de chaque petite exploitation. Si la politique nationale, la capacité institutionnelle, les données forestières et les directives locales dans un pays sont adéquates, serait-il raisonnable d'envisager que toutes les opérations soumises au système puissent être certifiées en bloc? Les participants ont insisté pour que ce concept soit mis à l'essai et qu'il fasse l'objet d'une discussion à la réunion des responsables de la foresterie dans le Pacifique sud, au mois de mai. Cette approche permettrait de réduire le coût auquel doivent faire face individuellement les petites exploitations.

D'autres points ont été soulevés au cours de l'atelier: par exemple, les petits pays insulaires n'ont que faire de la certification parce qu'ils ont peu de bois à exporter; les plus grands pays insulaires considèrent que la certification est un outil permettant l'aménagement durable des forêts mais que c'est essentiellement un processus que le secteur privé doit mettre en oeuvre; les gouvernements devraient faciliter la certification des bois en fixant des critères et indicateurs agréés pour l'aménagement forestier durable, les programmes de foresterie communautaire, les plantations commerciales et la gestion des forêts naturelles. Certains exportateurs locaux de meubles ont suggéré que le gouvernement soit la principale partie prenante et soit intéressé au plus haut degré dans le processus de certification. La possibilité de réduire les coûts par le biais d'une accréditation régionale a également été examinée.

L'atelier s'est accordé sur les points suivants:

- les conséquences, pour les pays du Pacifique sud, sont à la fois directes du point de vue de l'impact des activités de certification



proprement dites, et indirectes du point de vue de la politique plus large et de l'environnement commercial engendré par la certification;

- la certification présente peu d'intérêt pour les pays à faible niveau de production et/ou d'exportation vers des marchés exigeant des produits certifiés. Le Samoa, par exemple, est un pays pour lequel la certification a peu de raison d'être;
- certains marchés d'exportation exigent des produits certifiés (par ex. en provenance des plantations de 6.831 hectares d'acajou (*Swietenia macrophylla*) à Fidji). La certification est extrêmement pertinente dans le cas des plantations de cette essence très demandée;
- les ressources limitées dont ils disposent signifie que les gouvernements des CIP ne seront probablement pas en mesure de financer directement les activités de certification. Il est possible que le secteur privé ait à financer la certification, en tant qu'instrument de commercialisation, dans le cadre de sa stratégie commerciale;
- les gouvernements devraient davantage jouer un rôle de 'facilitateur', surtout en ce qui concerne l'élaboration de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable et l'application de codes nationaux de pratiques d'exploitation forestière. Ces codes offrent un exemple de ce qui pourrait être réalisé grâce à la coopération, dans le sens d'un cadre régional de certification. L'approche de la certification qu'adopteront les CIP sera conditionnée par leurs politiques en matière d'aménagement forestier durable et par des facteurs propres à la région;
- le processus de certification du FSC a été le premier à s'installer sur le plan international. Toutefois, les industries forestières de nombreux pays ont initialement manifesté de la réticence à souscrire à une certification par le FSC, essentiellement parce qu'elles la considéraient comme un processus influencé par des ONG; et
- vu la pléthore des systèmes de certification qui se développent dans le monde entier, gérer les différents systèmes de manière à réaliser une croissance harmonieuse dépendra de l'équivalence et de la reconnaissance mutuelle que les importateurs et les exportateurs voudront leur accorder. En ce qui concerne les CIP, c'est sans doute dans ce domaine que l'accent sera mis dans l'avenir. ■



Visite des participants dans des parcelles expérimentales de restauration de FORRU près de Chiang Mai (Thaïlande). Photo: J. Kerby

Restauration des forêts au profit des espèces sauvages

Restauration des forêts en vue d'assurer la conservation des espèces sauvages: atelier scientifique et technique pour le Sud-Est asiatique

30 janvier–4 février 2000
Chiang Mai, Thaïlande

Rapport de Janice Kerby

Université de Chiang Mai, Thaïlande

Cet atelier avait été organisé par l'Unité de recherche pour la restauration des forêts (FORRU) au Département de biologie de l'Université de Chiang Mai, avec le concours du Département royal des forêts de Thaïlande. Un appui financier avait été généreusement apporté par l'OIBT, l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO), le Programme de recherche et de formation sur la biodiversité, le British Council et Shell Forestry Limited.

L'atelier était orienté sur les aspects scientifiques et techniques de la restauration forestière dans les écosystèmes secs des forêts saisonnières du Sud-Est asiatique. Son objectif était de se pencher sur le besoin urgent d'une information plus complète sur la manière de créer et d'entretenir des plantations forestières biodiversifiées en utilisant des essences naturelles, au profit non seulement de la conservation des espèces sauvages mais aussi de l'aménagement

forestier durable. Les pertes de biodiversité, l'extraction non durable de bois, une protection amoindrie des bassins versants et des sols, et l'appauvrissement des communautés qu'elles entraînent, sont autant de problèmes que les résultats de cet atelier pourraient contribuer à résoudre.

L'atelier a rassemblé 55 participants de 14 pays de la région et d'ailleurs, où se déroulent actuellement des recherches et des travaux en ce sens. Trente autres participants étaient présents le premier jour, la participation de jeunes chercheurs et de praticiens dans des domaines associés, tels que l'agroforesterie et la foresterie sociale, ayant été admise ce jour-là.

L'atelier a été ouvert par le Prof. Associé Sampan Sisoowan, Vice-président de l'Université de Chiang Mai, le Prof. Associé Kittichai Watananikorn, Doyen de la faculté des sciences, et Dr Efransjah de l'OIBT. L'ensemble fascinant de communications présentées comprenait un bilan de la situation actuelle de la restauration forestière dans la région et les questions techniques concernant la sélection des espèces, la récolte des graines, les soins en pépinière, la plantation, l'entretien et la sylviculture des arbres naturels. En outre, l'efficacité avec laquelle ces techniques réussissaient à attirer les espèces sauvages dans les sites restaurés et les interactions avec la foresterie communautaire ont également été explorées. Les projets décrits étaient de nature extrêmement diverse: certaines forêts étaient restaurées en vue de recréer l'habitat des lions d'Asie en Inde occidentale, d'autres projets concernaient des programmes communautaires de plantation d'arbres pour protéger les espèces sauvages et les bassins versants dans les montagnes du nord de la Thaïlande.

Diverses techniques essentielles ont été examinées, telles que des méthodes efficaces par



rapport à leur coût pour maîtriser les herbes envahissantes dans les plantations, l'ensemencement direct, l'inoculation des sols avec des mycorhizes et la mise en valeur des phénomènes écologiques pour favoriser la plantation des arbres naturels. On a assisté à des échanges d'information passionnants entre disciplines et entre pays, et de nombreuses idées ont été partagées.

L'emploi du temps de cet atelier était chargé, avec de nombreuses communications et des groupes de discussion bien ciblés. Son résultat le plus important a été l'établissement d'un programme de recherche coordonné comportant 136 propositions, dont 14 ont été classées selon un ordre de priorité décidé d'un commun accord par les participants. Les sujets ci-après ont été considérés les plus critiques pour améliorer la réussite de la restauration forestière:

- *Amélioration de la conception des plantations*
 - méthodes permettant d'évaluer le potentiel de régénération naturelle assistée dans un site particulier
 - évaluation des meilleurs essences, tailles et mélanges d'essences et des effets de la distance entre la parcelle et la forêt rémanente
 - techniques permettant d'améliorer la diversité de structure et de niches écologiques dans les nouvelles plantations
 - relation entre la conception de la plantation et une bonne colonisation par les espèces naturelles
- *Choix des espèces, pépinières et plantation*
 - maintien de la diversité génétique
 - adaptation des espèces aux sites à l'échelle locale et régionale
 - efficacité de l'ensemencement direct
- *Dissémination des semences*
 - effets des perchis sur l'établissement des semis dans des sites dégradés
 - comment profiter de la manière efficace dont les chauves-souris dispersent les semences d'arbres
 - identifier les espèces d'arbres attirant les mammifères qui disséminent les semences
 - identifier les espèces susceptibles de disséminer les principales semences qui renforcent les techniques de restauration
- *Incendies*
 - résistance au feu de différentes espèces d'arbres
 - faisabilité et effets du brûlage contrôlé en tant que méthode pour la prévention des feux de friches

- *Questions sociales et communautaires*
 - effets de la restauration sur les bassins versants et l'écoulement des eaux
 - facteurs motivant les villageois à participer à la restauration forestière
 - seuil de capacité des zones restaurées

Ces activités et facteurs permettront de mener des recherches bénéfiques qui auront d'importantes incidences sur le terrain et des effets directs sur la restauration et la gestion des forêts.

L'atelier a produit un second résultat sous la forme d'un accord prévoyant la création d'un réseau régional pour le partage d'informations sur la restauration forestière destinée à garantir la conservation des espèces sauvages. Les participants étaient convaincus de la nécessité d'assurer une communication plus efficace afin de diffuser plus rapidement les résultats des recherches et de réduire au minimum les risques de faire plusieurs fois les mêmes travaux. Un coordonnateur bénévole a été nommé et plusieurs représentants chargés de diffuser l'information ont été désignés dans différents pays.

Les actes de l'atelier seront publiés en juillet. Y seront reproduits tous les exposés présentés ainsi que des précisions sur le programme de recherche, des propositions concernant les recherches à effectuer et le plan d'un réseau régional.

Pour tous renseignements supplémentaires au sujet de l'atelier, ou pour commander un exemplaire des actes, s'adresser à: Dr Steve Elliott ou Dr Vilaiwan Anusarnsunthorn, FORRU, Department of Biology, Faculty of Science, Chiang Mai University, Thaïlande 50200. Téléphone 66-(0)53-043358. Fax 66-(0)53-892259. Courriel: scopplrn@chiangmai.ac.th ■

Débat sur l'évaluation de la durabilité

Réunion internationale d'experts chargés d'évaluer la durabilité de la libéralisation du commerce

6-8 mars 2000
Quito, Equateur

Cette réunion a rassemblé près de 100 personnes venues de 30 pays, qui représentaient des gouvernements, des organisations internationales, des ONG, des milieux académiques et professionnels, des écologistes et des experts en matière de développement. Elle avait été organisée par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA).

Cette réunion s'est tenue en application de décisions prises en 1994 par la Commission du développement durable (CDD) sur l'importance d'élaborer un cadre de travail destiné à faciliter l'évaluation des incidences des politiques commerciales sur l'environnement, dans le cadre général de la promotion du développement durable. On avait pensé que cette réunion pourrait valablement contribuer aux délibérations de la CDD.

Elle avait pour objectifs d'explorer et d'examiner le but et les caractéristiques des évaluations de la durabilité (ED), ainsi que l'adéquation et l'efficacité des politiques en la matière. La réunion était articulée en séances plénières, avec communications officielles, et séances de groupes de travail. Le WWF et la FFLA avaient au préalable distribué un document d'information.

Cette réunion s'est révélée une occasion unique de procéder sans formalité à un échange de vues et d'expériences entre des intervenants très divers. Les débats ont porté sur le rôle et l'utilité des ED, les préoccupations qu'elles soulèvent et les obstacles potentiels. Il a été généralement admis que les ED peuvent être d'importants instruments susceptibles d'améliorer la qualité de la prise de décisions, en ce sens qu'elles permettent de mieux appréhender la complexité des relations entre le commerce et le développement durable. Il en a été conclu que les ED ne devraient pas se limiter à la libéralisation du commerce mais s'étendre plus largement à la politique commerciale. Il a été convenu, en outre, que le développement des ED n'est encore qu'au premier stade et qu'il faut encore préciser la définition, le but et la portée de ces évaluations. La réunion a souligné qu'il était nécessaire de s'appuyer sur une coopération internationale dans ce domaine. De plus, cette élaboration nécessite qu'une confiance s'installe, laquelle dépend dans une très large mesure de la volonté de ne pas considérer les ED comme une condition préalable pour la participation des pays à la libéralisation du commerce et de laisser les pays libres de choisir une approche des évaluations adaptée à leurs circonstances.

Résumé inspiré des conclusions de la présidence.

Des exemplaires des documents de base et d'autres documents liés à cette question peuvent être obtenus en s'adressant à Mireille Perrin, Unité du commerce et des investissements, WWF International, Ave Mt Blanc, 1196 Gland, Suisse. Fax 41-22-364 0640. Courriel: mperrin@wwfnet.org (version anglaise) et à Nicolás Lucas, Fundación Futuro Latinoamericano, Av. Atahualpa y Juan Gonzalez, 2do piso, Quito, Equateur. Fax 593-2-463 503. Courriel: ffla@interactive.net.ec (version espagnole). ■

Quoi de neuf sous les tropiques?

Résumé par Alastair Sarre

La certification entraînera-t-elle un meilleur aménagement des forêts?

Ewald Rametsteiner, chercheur à l'Institut des politiques et de l'économie du secteur forestier de l'Université des sciences agronomiques à Vienne, a procédé à une analyse des incidences économiques sur l'aptitude éventuelle de la certification des forêts à promouvoir un meilleur aménagement des forêts en Europe. Il a conclu que la certification pourrait entraîner une amélioration de l'aménagement forestier, mais que celle-ci serait limitée, en partie du fait que la certification présente le plus d'attrait lorsque ceux qui la sollicitent n'ont à mettre en oeuvre que peu de modifications à leurs pratiques courantes. En outre, conclut Rametsteiner, 'les faibles avantages économiques que les marchés semblent leur promettre rendent la certification encore plus attrayante pour ceux qui trouvent des solutions peu coûteuses'. Son rapport de 200 pages, intitulé *Sustainable forest management certification: frame conditions, system designs and impact assessment* peut être obtenu en s'adressant au Bureau de liaison de la Conférence ministérielle sur la Protection des forêts en Europe, Marxergasse 2, A-1030 Vienne, Autriche. Fax 43-1-710-770213. Courriel: liaison.unit@lu-vienna.at; <http://www.minconf-forests.net>

Essai des normes au Ghana

Le Département des forêts du Ghana a mis à l'essai sur le terrain ses normes de gestion forestière pendant deux semaines en mars dernier. Ces normes avaient été précédemment diffusées, en mars 1999, dans une publication intitulée *The quality management of the forests of Ghana: forest standards, principles and specifications*. Quatre équipes de 4 ou 5 membres ont été recrutées localement pour effectuer les essais; des experts internationaux dirigeaient deux des équipes et des experts locaux les deux autres. L'évaluation de 8 principes, 37 critères et 127 indicateurs a cerné un certain nombre de changements qui faciliteront l'utilisation et la compréhension des normes. Ces changements seront pris en considération lors de la

mise au point d'un ensemble définitif de normes adéquates qui représentera une base exploitable et crédible d'un système national de certification de la gestion forestière.

Surveillance des forêts à l'échelle mondiale

L'initiative Observatoire mondial des forêts (GFW) a été lancée par l'Institut des ressources mondiales (WRI) basé aux Etats-Unis. Il s'agit d'un service d'information chargé de communiquer 'des données objectives, crédibles, vérifiées par des experts, et de largement diffuser cette information'. Jonathan Lash, Président du WRI, précise que l'Observatoire mondial des forêts 'relie les images satellite aux recherches effectuées au sol par des groupes locaux, en vue de rassembler des informations substantielles sur les risques auxquels sont exposées les grandes forêts du monde'. Le GFW a récemment publié deux rapports: *A first look at logging in Gabon*, et *Canada's forests at a crossroads: an assessment in the year 2000*. Les principales constatations qui se dégagent du premier de ces rapports sont les suivantes: les forêts du Gabon sont rapidement mises en valeur par les exploitants, l'industrie forestière du Gabon risque d'être vulnérable en cas de fluctuation des marchés à cause de son manque de diversification, les lois actuelles conçues dans le souci de gérer et de protéger la forêt gabonaise n'ont été ni mises en oeuvre ni appliquées de façon satisfaisante, et la réforme proposée de la politique forestière du Gabon fournit l'occasion de résoudre ces problèmes en posant de nouvelles normes en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles. Le rapport du Canada relève, entre autres, que les forêts canadiennes, extrêmement riches en espèces et productives, ont été modifiées dans des proportions considérables par les activités de développement. Vu les pratiques de gestion actuelles, affirme le rapport, il semble que les taux de récolte ne pourront être soutenus.

Vous pouvez contacter l'Observatoire mondial des forêts à l'adresse suivante: Global Forest Watch, 10 G Street NE, Washington, DC 20002, Etats-Unis. Site Web: www.globalforestwatch.org

Pourquoi les mauvaises pratiques d'exploitation persistent-elles?

Dans un article qui sera publié en août dans *Conservation Biology*, les gourous de l'exploitation à impact réduit, Francis Putz, Dennis Dykstra et Rudolf Heinrich, se penchent sur la question de savoir pourquoi l'exploitation destructrice se poursuit dans les pays tropicaux, bien qu'il ait été prouvé que l'exploitation à impact réduit (EIR)

peut être à la fois moins coûteuse et plus salubre pour les forêts. Ils exposent six raisons fréquemment citées par les exploitants pour expliquer le non-recours à l'EIR, et y ajoutent une septième. En particulier, disent-ils, l'EIR peut en fait se révéler plus coûteuse que l'exploitation traditionnelle dans les cas 'où le respect des directives d'exploitation restreint l'accès aux terrains très en pente ou interdit le débusquage du bois à terre sur des terrains humides'. Ils suggèrent que l'adoption généralisée de l'EIR nécessitera des encouragements financiers tels que ceux qui 'pourraient être offerts parce que les forêts exploitées avec soin permettent de mieux piéger le carbone que celles qui sont soumises aux méthodes d'exploitation classiques'.

Technique de reproduction des arbres forestiers

Le Groupe de recherche technologique sur la culture de cellules végétales du Centre de recherche atomique Bhabha de Mumbai (Inde) encourage l'application d'une technique de culture tissulaire appelée 'embryogenèse somatique' pour la reproduction d'essences forestières nobles. Selon une note soumise à l'AFT par Dr V.A. Bapat et deux co-auteurs, l'embryogenèse somatique est un procédé par lequel les embryons sont reproduits à partir de cellules somatiques, ou non reproductrices, en présence de certaines hormones. Ce procédé est particulièrement utile dans le cas d'arbres difficiles à cultiver par d'autres méthodes végétatives et facilite une rapide amélioration génétique du matériel de plantation. Les embryons somatiques sont dépourvus des téguments et de l'endosperme des graines normales et peuvent donc être difficiles à cultiver s'ils ne sont pas synthétiquement enrobés. Dr Bapat et ses collègues ont appliqué avec succès la technique d'embryogenèse somatique au bois de santal (*Santalum album*), qui ne se prête pas à la plupart des techniques de multiplication. Ils ont mis au point des graines synthétiques pour leurs embryons de bois de santal, ouvrant la voie à la création de plantations de cette essence grâce à du matériel végétal génétiquement amélioré.

Dr Bapat peut être contacté à l'adresse suivante: Nuclear Agriculture and Biotechnology Division, Bhabha Atomic Research Centre, Trombay, Mumbai 400 085, Inde. Fax 91-22-550 5151. Courriel vabapat@magnum.barc.ernet.in ■



Mayers, J. & Bass, S. 1999. Policy That Works for Forests and People. NE 7 de la série d'études générales Policy That Works for Forests and People. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres. 324 pages, y compris l'annexe

Disponible auprès du service des publications, International Institute for Environment and Development, 3 Endsleigh St., London WC1H 0DD, Royaume-Uni. Tél: 44-171-388 2117. Télécopie: 44-171-388 2826. Courriel: bookshop@iied.org

Analyse de A.Sarre

Secrétariat de l'OIBT

Quiconque, au cours de la dernière décennie, a suivi ou participé au développement des politiques forestières risque fort de ressentir une certaine lassitude à cet égard. Au niveau international, par exemple, le nombre d'initiatives, de groupes de travail, de forums et de processus relatifs aux forêts a explosé, sans que l'on puisse voir clairement leurs effets sur les forêts du monde.

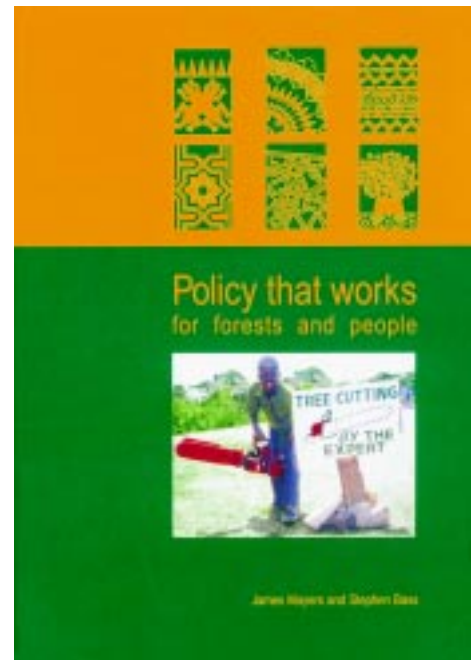
Cet ouvrage servira de remède à tous les blasés du développement des politiques forestières. C'est en effet un important produit réalisé dans le cadre d'un projet quinquennal mené par l'Institut international pour l'environnement et le développement, qui avait pour ambition d'améliorer la compréhension et la pratique des processus politiques pour que ceux-ci, à leur tour, soient perfectionnés et permettent une gestion forestière durable et une optimisation des bénéfices pour toutes les parties prenantes. Ce projet comprenait des études pluridisciplinaires à caractère consultatif faites par des équipes professionnelles locales dans six pays en développement: Zimbabwe, Ghana, Inde, Pakistan, Costa Rica et Papouasie-Nouvelle-Guinée, plus quelques études complémentaires, plus modestes, en Suède, en Ecosse, au Portugal, en Chine et en Australie. Des rapports ont été publiés pour chacune des principales études, l'un d'entre eux a déjà été examiné dans notre bulletin d'information (AFT 7/4).

Ce projet avait été motivé par l'observation du fait que toute politique forestière se trouvait confrontée à deux tendances apparemment contradictoires: la 'mondialisation' et la 'localisation'. D'une part, l'influence du secteur privé et celle des conventions et organisations

internationales débordent de plus en plus le cadre des frontières nationales. De l'autre, le désir des collectivités de maîtriser davantage leur propre destin conduit à une 'délégation' du pouvoir de décider au niveau local.

D'après la thèse de cette étude, les politiques nationales doivent établir le lien entre ces deux forces irrésistibles et elles 'jouent un rôle crucial pour atténuer les tensions entre elles'. Les auteurs expliquent qu'une bonne politique nationale permet aux expériences et initiatives locales de s'épanouir et de s'associer aux niveaux national et international. C'est pourquoi une grande partie de l'ouvrage se consacre à analyser les processus nationaux qui conditionnent les politiques forestières dans les pays étudiés et à faire ressortir ce qui a - ou n'a pas - fonctionné. Chaque fois que les résultats sont positifs, la clef du succès semble se trouver dans le processus lui-même: le développement des orientations politiques ne doit pas être statique et linéaire mais itératif et cyclique. Le rapport identifie un certain nombre de moyens d'action ou des 'outils de pouvoir' qui 'à la fois mettent en place la politique retenue et accroissent sa base de données et sa fiabilité en assurant un retour d'information. Ainsi, ce sont des instruments du changement qui contribuent à débloquent des situations compromises par un pouvoir rigide excessif et une créativité réprimée'. On citera comme exemples :

- *Courtage en recherche et en vulgarisation*: en Suède, le principal rôle des autorités forestières consiste à fournir des informations et des conseils sur la politique forestière, tandis qu'un organisme différent agit en tant que courtier entre les propriétaires forestiers, les utilisateurs et les chercheurs. Ces 'moyens de démocratiser l'information' ont facilité la participation des propriétaires et utilisateurs forestiers à la politique concernant les forêts;
- *les expériences de gestion en collaboration se reflètent dans les changements d'orientation*: au Ghana, une unité spéciale de l'Office des Forêts a été mise en place pour mieux cerner les aptitudes locales en matière d'aménagement forestier et pour entreprendre des expériences qui ont modifié le rôle des forestiers vis-à-vis des autres parties prenantes. Cette unité a contribué de manière efficace à susciter l'intérêt et le soutien de ministères et départements importants à l'égard d'approches novatrices;
- *mécanismes de caractère juridique et financier et pour l'information destinés à accroître la capacité de négociation locale*: l'Etat peut contribuer à faciliter la participation locale à la prise de décisions. L'expérience de la Papouasie-Nouvelle-Guinée donne à penser



que les organismes d'Etat 'devraient être les premiers à: examiner minutieusement les plans des promoteurs; publier des conditions contractuelles modèles; légiférer lorsque les tribunaux réexaminent des contrats manifestement inéquitables; et prévoir des arrangements financiers par lesquels les propriétaires peuvent emprunter sur la base de revenus futurs pour financer les services de conseillers professionnels';

- *changements dans les droits fonciers* : l'expérience en PNG a également montré que les régimes fonciers locaux ne sont pas suffisamment solides pour garantir une gestion forestière durable. 'Lorsque la tenure coutumière ne s'appuie pas sur une solidité institutionnelle locale suffisante... la gestion à long terme d'une parcelle de terre forestière ne peut être garantie. Pourtant, cela est possible!' La législation au Ghana, en Chine et en Ecosse 'est en train de faire pencher la balance en faveur d'un plus grand contrôle des arbres et des forêts par les communautés et les agriculteurs locaux';
- *Imposition foncière progressive* : les taxes foncières progressives peuvent favoriser la redistribution des terres et réduire la pression exercée sur les forêts. Si elles sont prélevées et gérées par les autorités locales, 'elles peuvent également constituer des liens institutionnels et des ressources contrôlées localement qui améliorent l'utilisation des terres'.

Les auteurs analysent la situation d'une manière clinique en évitant toute sentimentalité ou cynisme. Ils envisagent diverses approches possibles mais,

Suite ➔



Et pourquoi pas les câbles?

Un élément dans le récent article de M. Alf Leslie ('Pour qui sonne le glas', *AFT* 7:4) me perturbe beaucoup. L'auteur affirme ce qui suit : 'D'une manière ou d'une autre, la foresterie tropicale doit, assez rapidement, s'orienter vers ... une gestion forestière ... adoptant comme pratique standard l'exploitation à impact quasi nul (hélicoptères)'. Je voudrais savoir comment il est parvenu à cette conclusion.

Il semble que l'OIBT et d'autres organisations soient résolues à n'envisager que le recours aux hélicoptères pour réduire au strict minimum l'impact de l'exploitation forestière, mais cette méthode attire de nombreuses critiques de la part des entreprises d'exploitation à cause des coûts qu'elle entraîne. Or je voudrais savoir pourquoi on n'a pas considéré que l'exploitation par câbles justifiait une évaluation dans le programme d'exploitation à impact réduit.

Au début des années 90, quelques expériences de systèmes par câbles ont été faites au Sabah. Ces tentatives ont d'ailleurs été décrites dans votre bulletin en décembre 1992 (*AFT* 1:2). Toutefois, bien qu'il soit applicable dans certaines situations, le système européen standard de téléphérage est quelque peu désuet du point de vue de la production, essentiellement à cause du temps qu'il faut pour le mettre en place compte tenu des techniques de planification actuelles et du matériel disponible.

Depuis 1992, lorsque le Gouvernement indonésien a reconnu que le débardage par câbles avait sa place dans l'exploitation des forêts naturelles et des plantations, la technique de câbles aériens avec chariot mobile a eu pour effet de réduire l'impact des travaux de récolte. Et pourtant, on continue de lire des articles qui n'envisagent que l'application de meilleures techniques de débardage par tracteur ou la suprême méthode censée 'sauver le monde', celle des hélicoptères. Les programmes de recherche sur l'exploitation à impact réduit que j'ai observés n'envisagent même pas les nombreux systèmes par câbles maintenant disponibles.

Vous savez sans doute que notre société, la Forest Engineering Inc., travaille au Kalimantan oriental avec PT Sumalindo Lestari Jaya en vue d'améliorer leur production et de réduire l'impact de leur récolte. Nous avons réussi, jusqu'à un certain point, mais il y a encore beaucoup à faire. Cependant, un exemple de nos travaux, par rapport à d'autres, consiste à étudier la sédimentation qui résulte des opérations. Le tableau ci-dessous compare les unités néphéométriques de turbidité (UNT) dans le cas de l'exploitation par tracteurs et par hélicoptères au Sarawak (Chua, *Asian Timber*, décembre 1996) et

UNT de l'exploitation par tracteurs et par hélicoptères (Sarawak) et de l'exploitation par câbles (Bassin du Mahakam) (tonnes/hectare/an)

Système	Temps pluvieux	Temps sec
Tracteurs	287	35
Hélicoptères	21	2,9
Câbles	14	1,9

dans notre site d'exploitation par câbles dans les forêts naturelles du haut bassin du Mahakam.

Un équipement relativement important, le Thunderbird TTY 70, a été utilisé dans le bassin du Mahakam et fonctionne encore dans ce site. Depuis l'acquisition initiale d'une petite machine qui sert à former les opérateurs (une Koller K-300), Sumalindo s'est dotée de deux autres assemblages à câbles pour l'exploitation des plantations. Elle dispose également de 11 unités à câble unique qu'elle utilise essentiellement pour les opérations d'éclaircie dans les plantations.

Je crois savoir que l'on s'efforce actuellement de mettre sur pied des écoles où l'on enseigne les méthodes d'exploitation à impact réduit. C'est sans aucun doute un effort qui doit être fait et je m'en félicite. Néanmoins, je doute que ce soit possible à quelque autre niveau que celui de l'aménagement où l'exploitation par hélicoptères est la méthode d'élection.

En conclusion, je voudrais savoir pourquoi l'exploitation par câbles n'est pas considérée comme une méthode permettant de réduire l'impact lors des opérations de récolte et de débusquage dans les forêts tropicales. Je dois présenter un exposé à ce sujet au Congrès mondial de l'IUFRO en août. Peut-être trouverai-je une réponse à cette question à cette occasion.

Ed Aulerich

Forest Engineering Inc.
17 février 2000

afin que le processus de définition d'une politique forestière soit efficace, ils proposent de faire la transition en quatre étapes, à savoir :

Première étape: reconnaître les multiples perspectives valables et le jeu politique. Cette étape s'appuie sur la reconnaissance du fait que les différences entre parties prenantes ne sont pas nécessairement résolues par une meilleure information ou davantage de formation et de sensibilisation.

Deuxième étape: amener les gens à la table de négociation. Pour y parvenir, les parties prenantes doivent pouvoir influencer les résultats à un degré comparable. Les solutions retenues prévoient que 'certaines personnes devront avoir la faculté de faire des contributions positives tandis que d'autres devront être empêchées de faire des contributions destructives'.

Troisième étape: donner de la place aux désaccords et aux expériences. Le consensus n'est pas toujours possible, ni même souhaitable. Le

processus politique doit permettre les désaccords afin que toutes les parties prenantes puissent se faire entendre; cela pourrait même aboutir à des solutions novatrices. Le processus politique doit donc être capable de supporter la confrontation sans s'autodétruire.

Quatrième étape: tirer les enseignements de l'expérience, s'organiser et dynamiser les communautés. Une meilleure information reste un élément essentiel dans l'élaboration des politiques forestières mais les auteurs prennent leurs distances vis-à-vis de l'approche 'académique' où l'on fait entrer des connaissances dans l'esprit des gens, pour privilégier les approches qui facilitent l'apprentissage 'sur le tas'. Ceux qui ont des intérêts dans le domaine des forêts sont donc encouragés à participer aux débats sur les politiques forestières et aux projets, de manière à se mettre sur les rangs et à s'engager réellement dans la prise de décisions..

Le livre s'est attaqué à un sujet vaste et complexe qu'il parvient à clarifier. En outre, ce n'est pas seulement de la théorie: en discutant avec

les parties prenantes, les équipes de chaque pays ont apporté leur pierre à la construction du processus d'élaboration d'une politique forestière qui 'à son tour, a conduit à des occasions très intéressantes d'améliorer cette politique'. La diffusion des résultats du projet se poursuit, dès lors que l'IIED et ses collaborateurs les utilisent pour des travaux de synthèse 'dans un nombre croissant de pays'. Ecrit dans un style agréable, l'ouvrage est bien documenté et contient des tableaux, des figures et des encadrés. L'une de ses nombreuses qualités est de démolir, au passage, certaines des expressions toutes faites et des mots à la mode le plus fréquemment utilisés par la communauté élaborant les politiques forestières. Il comprend également une annexe de 80 pages qui est une sorte de manuel à l'intention de ceux qui effectuent des travaux dans ce domaine. ■



Quelques sites utiles sur Internet

Bibliothèque sur les forêts tropicales

Le site Web de l'Université du Minnesota contient une bibliographie sur la conservation et le développement des forêts tropicales, qui présente une sélection d'ouvrages publiés depuis 1992. Les sujets indexés portent sur: les ressources forestières tropicales, la déforestation, la conservation, les peuples indigènes, l'aménagement, les politiques, le développement commercial et industriel, les produits forestiers non ligneux, l'éducation et la formation, l'histoire. Ce site permet une recherche gratuite, et des photocopies de la plupart des publications citées peuvent être obtenues au prix de 10 à 20 \$EU.

<http://www.lib.unm.edu/for/bib/trps.html>

Langue: anglais

Ministère des forêts du Japon

Le site Web du ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche publie des informations actualisées toutes les semaines sur les activités dont il a la charge. Ces informations contiennent des statistiques établies par son département de statistique et d'information.

<http://www.maff.go.jp>

Langue: anglais

FAO

Le site Web de la FAO contient une quantité importante d'informations utiles concernant les forêts, notamment des statistiques établies par pays tirées du rapport de 1999 sur *La situation des forêts dans le monde* et son bulletin *Unasylva* sur la foresterie (en anglais, français et espagnol).

<http://www.fao.org>

Langues: anglais, français, espagnol, chinois, arabe

Alliance des peuples indigènes

L'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales, un réseau mondial des organisations de peuples et tribus indigènes vivant dans les pays de forêts tropicales, a été fondée en 1992. La charte de l'Alliance et d'autres renseignements la concernant peuvent être obtenus sur le site

<http://www.gn.apc.org/iaip>

Langues: anglais, français, espagnol

L'OIBT en ligne

Et n'oubliez pas le site Web de l'OIBT: il contient un grand nombre d'importants documents de l'Organisation, y compris l'AFT en anglais, espagnol et français.

<http://www.itto.or.jp>

Parution du rapport chinois

L'article intitulé 'progression du marché chinois', qui a paru dans *AFT* 8:1, a suscité beaucoup d'intérêt. Un de ses auteurs, Shi Kunshan, nous a fait savoir que le rapport intégral dont cet article était inspiré peut être consulté sur le site www.forestry.ac.cn/yjg/Major.htm

AFT sur Internet

Actualités des Forêts Tropicales est publié sur Internet depuis quelque temps déjà. Soucieux d'offrir un service d'information en temps utile, nous avons entrepris de lancer par courriel un bulletin informant les lecteurs dès la parution d'une nouvelle édition sur le Web. *Tropical Forests On-line* résumera les matières traitées dans chaque nouvelle édition et donnera des renseignements de dernière minute sur des événements liés à l'OIBT. Ce bulletin sera bref, de manière à ne pas encombrer votre système.

Pour recevoir gratuitement *Tropical Forests On-line*, il suffit d'en faire la demande au Rédacteur par courriel à l'adresse suivante: itto@mail.itto-UNET.OCN.NE.JP

Le bulletin du Commonwealth devient international

Le journal *Commonwealth Forestry Review*, cette revue de qualité exceptionnelle sur la foresterie publiée sous la direction de A.J. Grayson et dont les articles sont passés en revue par des experts, a changé de nom en 1999, pour s'appeler désormais *International Forestry Review*. Il publie des exposés sur un large éventail de sujets liés à la foresterie dans le monde entier et contient un excellent chapitre consacré à la critique d'ouvrages divers. Selon M. Grayson, ce changement de titre "tient au fait que cette revue couvre le monde entier, qu'elle suscite un intérêt sur le plan mondial et qu'elle est en harmonie avec la récente politique éditoriale".

Pour tous renseignements concernant les abonnements, s'adresser à: *Commonwealth Forestry Association, c/o Oxford Forestry Institute, South Parks Road, Oxford OX1 3RB, Royaume-Uni. Fax 44-1865-271 037. Courriel: cfa@plants.ox.ac.uk*

Absence de l'article du FSC

L'édition précédente d'*AFT* annonçait la publication, dans le présent numéro, d'un article du Forest Stewardship Council sur la certification en tant qu'obstacle non tarifaire au commerce. Malheureusement, en raison d'un programme de travail extrêmement chargé, le FSC n'est pas en mesure actuellement de nous faire parvenir cet article. Mais guettez sa parution dans nos colonnes!

Disponibilité de semences

Le New Forests Project, une organisation d'auto-assistance basée aux Etats-Unis, offre gratuitement des sachets de graines d'arbres, des informations techniques et du matériel de formation à des groupes du monde entier désireux d'entreprendre des projets de reboisement avec des essences fixatrices de l'azote à croissance rapide. Un communiqué de presse émis par le Projet fait savoir que 'des graines de haute qualité' d'essences telles que les *Acacia mearnsii*, *A. nilotica*, *A. tortilis*, *Albizia lebeck*, *Cajanus cajan*, *Cassia siamea*, *Dalbergia sissoo*, *Grevillea robusta*, *Gliricidia sepium*, et autres sont disponibles pour distribution immédiate dans le cadre de son World Seed Program 2000.

Pour un complément d'information, s'adresser à: *New Forests Project, 731 Eighth Street, SE, Washington DC 20003, Etats-Unis. Téléphone 1-202-547 3800. Fax 1-202-546 4784. Courriel: icnfp@erols.com*

Prise de contact

Je voudrais prendre contact avec des chercheurs ou des organisations traitant de questions relatives au piégeage du carbone dans les forêts tropicales.

Langue: de préférence l'espagnol

Emmanuel Lieder Ceijas Toribo, Faculté des sciences forestières, Université nationale d'Ucayali, Pucallpa, Pérou. Courriel: emanuelcejias@LatinMail.com

Je souhaite établir des contacts avec des professionnels et des institutions chargés de développer des plans de gestion pour les zones tampon autour des zones protégées et d'explorer différentes utilisations des sols permettant d'améliorer la situation économique des populations vivant dans les zones tampon.

Langue: de préférence l'espagnol

Wéninger Gonzales Astoquilca, Corporación Integral de Desarrollo Rural Andino Amazónico (CIDRAA), Parque Ramón Castilla No.284, Tongo María, Huánuco, Pérou. Tél 51-64-561 376. Courriel: weningas@yahoo.com

Je voudrais prendre contact avec des personnes/institutions s'occupant de formation forestière et de programmes d'enseignement.

Langue: de préférence l'anglais ou le bahasa

Muh. Akhyar Rizki, Forestry Job Training, PT Arara Abadi, Jl. Teuku umar No.51, PO Box 1135, Pekanbaru 28141-Riau, Indonésie. Tél 62-0)761-91088, Ext.1140/1141. Fax 62-(0)761-91230. Courriel: akhyar@eudoramail.com



◆ Gestion durable des PFNL pour le développement rural

6–24 novembre 2000

Bhopal, Inde

Coût: 2.000 \$EU

Les objectifs de ce cours sont les suivants:

- parfaire les connaissances en matière de gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL), y compris leurs production, évaluation, valorisation et commercialisation;
- développer les aptitudes à reconnaître les possibilités de développement des entreprises basées sur les PFNL grâce à des innovations et à des outils et techniques éprouvés; et
- servir de forum pour apprendre et partager des expériences en vue de faciliter l'application des stratégies et des approches enseignées et de les adapter à la situation des participants dans leur propre domaine de travail.

S'adresser à: Dr Ram Prasad, Director, Indian Institute of Forest Management, Nehru Nagar, PO Box 357, Bhopal 452 003, Madhya Pradesh, Inde. Tél 91-755-775 716. Fax 91-755-772 878. Courriel: ramprasad@iifm.org; Internet: www.iifm.org

◆ Gestion locale des arbres et des forêts pour une utilisation durable des terres

9 septembre–8 décembre 2001

Wageningen, Pays-Bas

Coût: 10.000 florins

Ce cours dispensera aux participants des moyens et des aptitudes qui leur permettront de traiter efficacement les problèmes de foresterie communautaire. Il leur permettra:

- de mieux appréhender les raisons des conflits, de les traiter et de prendre des décisions, dans diverses situations de foresterie communautaire;
- de comprendre toutes sortes d'approches, de modèles et de techniques de foresterie communautaire, notamment leurs possibilités et leurs contraintes, sans oublier l'analyse coûts-bénéfice;
- de dégager les questions qui influencent la performance des programmes de foresterie communautaire, telles que la participation et les relations de pouvoir, l'accès aux ressources, les régimes fonciers, les politiques gouvernementales, les connaissances locales, la responsabilisation, l'équité et les questions sexospécifiques, le rôle des organisations locales, des gouvernements et des ONG; et
- de donner aux participants des aptitudes pour analyser et évaluer l'environnement de leur propre institution et organisation, en matière de gestion, d'efficacité et d'impact, mais aussi de proposer des scénarios pour le changement.

Ce programme est articulé en cinq grands modules, chacun consacré à d'importants aspects particuliers de foresterie communautaire. Les quatre premiers, énumérés ci-dessous, peuvent être suivis individuellement.

• Principales questions de foresterie communautaire (Module 32/10)

10–23 septembre 2000

Coût: 3.000 florins

9–22 septembre 2001

• Politiques gouvernementales en matière de foresterie communautaire (Module 32/20)

24 septembre–7 octobre 2000 Coût: 3.000 florins

23 septembre–6 octobre 2001

• Planification en matière de foresterie communautaire (Module 32/30)

8 octobre–8 novembre 2000 Coût: 5.000 florins

7 octobre–7 novembre 2001

• Gestion et organisation en foresterie communautaire (Module 32/40)

8–25 novembre 2000 Coût: 3.500 florins

7–24 novembre 2001

Pour tous les modules ci-dessus, s'adresser à: Nan van Leeuwen, IAC – International Agricultural Centre, Lawickse Allee 11, 6701 AN Wageningen, Pays-Bas. Tél: 31-(0)317-495 495. Fax: 31-(0)317-495 395. Courriel: w.j.vanleeuwen@iac.agro.nl

Les ressortissants de pays en développement peuvent obtenir des bourses au titre du Programme de bourses des Pays-Bas pour l'ensemble du cours seulement. Les candidats doivent faire parvenir leur demande au représentant diplomatique des Pays-Bas (ambassade/consulat) dans leur pays d'origine. Des précisions sur la manière de procéder peuvent être obtenues en s'adressant au représentant diplomatique des Pays-Bas. Il est recommandé de faire acte de candidature le plus tôt possible.

◆ Identification, formulation et évaluation économiques et financières des projets concernant la foresterie et l'environnement

18–29 octobre 2000

Costa Rica

Coût: 1.200 \$EU

Langue: espagnol

Ce cours a pour objectif de développer l'aptitude des participants à identifier, formuler et évaluer, du point de vue économique et financier, les projets et les investissements publics et privés dans les secteurs de la foresterie et de l'environnement. Il est destiné à des diplômés en sciences forestières, en économie, en économie agricole et/ou en agronomie, qui sont actuellement au service d'organisations associées à l'exploitation des ressources naturelles.

S'adresser à: Gabriel Robles, Course coordinator, CATIE 7170, Turrialba, Costa Rica. Fax 506-556 7730; http://www.catie.ac.cr/education

◆ Développement rural basé sur la gestion des écosystèmes tropicaux naturels

30 octobre–24 novembre 2000

Turrialba, Costa Rica

Coût: 2.000

(hébergement et repas non compris)

Langue: espagnol

Ce cours vise à garantir que les participants seront à même de cerner les possibilités et les limites écologiques, sociales/organisationnelles et juridiques de la promotion d'un développement rural durable dans les écosystèmes naturels.

S'adresser à: Gabriel Robles, Course coordinator, CATIE 7170, Turrialba, Costa Rica. Fax 506-556 7730; http://www.catie.ac.cr/education

◆ Ateliers sur l'exploitation par câbles

9–12 octobre 2000

Auckland, Nouvelle-Zélande

Coût: 1.400 \$NZ ou 640 \$EU

16–19 octobre 2000

Melbourne, Australie

Coût: 1.140 \$AUS ou 640 \$EU

Ces ateliers ont pour objectif de présenter 1) les avantages et les inconvénients des systèmes d'exploitation par câbles, et 2) les exigences quant à la conception des dispositifs, aux techniques et aux matériels nécessaires pour assurer leur productivité.

S'adresser à: Forest Engineering Inc., 620 SW 4th Street, Corvallis OR 97333 Etats-Unis. Tél: 1-541-754 7558. Fax 1-541-754 7559. Courriel: office@forestengineering.com; www.forestengineer.com

◆ 1) Foresterie sociale, 2) Foresterie commerciale, 3) Gestion des aires protégées, et 4) Gestion des ressources naturelles

8 janvier-9 mars 2001

Velp, Pays-Bas

Coût: 1.500 \$EU (environ)

Ces cours peuvent être suivis par tout titulaire d'une licence ès sciences (BSc) en foresterie tropicale ou en gestion des ressources naturelles possédant bien la langue anglaise.

S'adresser à: Larestein International Agricultural College, Box 9001, 6880G, Velp, Pays-Bas. Fax: 31-26-361 5287. Courriel: masters@iahvlp.agro.nl

N.B. Tous les cours sont dispensés en anglais, sauf indication contraire.

OIBT Actualités des Forêts Tropicales

Rédacteur: Alastair Sarre

Traduction: Yvonne Cunningham

Mise en page: Justine Underwood

Editique, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie.

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il a pour but de permettre l'échange d'informations sur différents aspects de foresterie durable.

Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les informations qui ne sont pas soumises à des droits d'auteur peuvent être réimprimées librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

L'AFT est diffusé à titre gracieux en trois langues à plus de 7.000 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction et, le cas échéant, tout changement d'adresse.

Toute correspondance concernant ce bulletin doit être adressée comme suit: The Editor, *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, International Tropical Timber Organization Secretariat, International Organizations Center – 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon. Téléphone: 81-45-223 1110. Télécopie: 81-45-223 1111. Courrier électronique: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Toute autre demande de renseignements à l'OIBT devrait être envoyée à la même adresse postale ou au courrier électronique central de l'OIBT: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Le site Web de l'OIBT est accessible à l'indicatif http://www.itto.or.jp

Avertissement

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.



- ◆ 2-4 août 2000. **Tropical Forestry Research: Challenges in the New Millennium.** Peechi, Inde. Adresse: Dr J.K. Sharma, Kerala Forest Research Institute, Peechi-680653, Kerala, Inde. Tél 91-487-782 061. Fax 91-487-782 249. Courriel: libkfri@md2.vsnl.net.in
- ◆ 2-4 août 2000. **Bamboo 2000 International Symposium.** Chiang Mai, Thaïlande. Adresse: Bamboo 2000 Secretariat, Faculty of Forestry, Kasetsart University, Bangkok 10900 Thaïlande. Tél 66-2-579 0171. Fax 66-2-942 8112. Courriel: fforlwp@nontri.ku.ac.th
- ◆ 7-12 août 2000. Kuala Lumpur, Malaisie. **The Effect of Nursery and Silvicultural Operations on the Environment and Society.** IUFRO 3.02.00 au XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO. Adresse: Mike Menzies, New Zealand Forest Research Institute Ltd, Biotechnology Division, Private Bag 3020, Rotorua, Nouvelle-Zélande. Tél 64-7-3475899. Fax 64-7-3479380. Courriel: menziesm@tawa.fri.cri.nz
- ◆ 7-12 août 2000. **Data Collection in the Tropics.** Kuala Lumpur, Malaisie. IUFRO 4.02.01 au Congrès mondial de l'IUFRO. Adresse: Mohammed Ellatifi, Service des Eaux et Forêts, PB 12507 Casablanca, Maroc. Fax 212-2-982428. Courriel: m.ellatifi@mailcity.com
- ◆ 7-12 août 2000. **XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO 2000.** Kuala Lumpur, Malaisie. Adresse: XXI IUFRO World Congress Organizing Committee, Forest Research Institute Malaysia, Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie. Fax 60-3-636 7753. Courriel: iufroxxi@frim.gov.my; http://frim.gov.my/iufro.html
- ◆ 15-21 août 2000. **Forest Ecosystems - Ecology, Conservation and Sustainable Management.** Chengdu, Sichuan, Chine. IUFRO 1.14.00. Adresse: Dr Shi Zuomin & Ms Dong Na, Institute of Forest Ecology, Environment & Protection, Chinese Academy of Forestry, Wanshoushan, Beijing, 100091 Chine. Tél 86-10-6288 8308 ou 6288 9513. Fax 86-10-6288 4972. Courriel: Shizm@fee.forestry.ac.cn
- ◆ 20-26 août 2000. **XXI International Congress of Entomology.** Iguazu Falls, Brésil. Adresse: Dr Décio Luiz Gazzoni, PO Box 231, 86001-970 Londrina - PR Brésil. Fax 55-43-371 6100. Courriel: icweb@cnpsa.embrapa.br; www.embrapa.br/ice
- ◆ 18-20 septembre 2000. **Modélisation et recherche expérimentale sur les phénomènes génétiques dans les forêts tropicales et tempérées.** Cayenne, Guyane française. Adresse: Bernd Degen, INRA Station de Recherches Forestières Guyane, Campus agronomique, BP 709, 97387 - Kourou cedex, Guyane française. Tél 594-329 290. Fax 594-326 914. Courriel: degen_b@kourou.cirad.fr; http://kourou.cirad.fr/genetique/
- ◆ 25-27 septembre 2000. **Wood Biomass as an Energy Source.** Joensuu, Finlande. Adresse: Ms Brita Pajari, Seminar Coordinator, Institut forestier européen, Torikatu 34, FIN-80100 Joensuu Finlande. Tél 358-13-252 0223. Fax 358-13-124 393. Courriel: brita.pajari@efi.fi; http://www.efi.fi/events/
- ◆ 27-29 septembre 2000. **International Symposium on Wood Machining.** Vienne, Autriche. Adresse: Christian Doppler Laboratory for Fundamentals of Wood Machining, Institute of Meteorology and Physics, University of Agricultural Sciences, Türkenschanzstr. 18, A-1180 Wien, Autriche. Tél 43-1-470 5820-12. Fax 43-1-470 5820-60. Courriel: woodmachining@mail.boku.ac.at; http://www.boku.ac.at/imp/woodmachining
- ◆ 2-8 octobre 2000. **Harvesting of Non-wood Forest Products.** Ismir, Turquie. Adresse: Dr R. Heinrich,

Récolte forestière, Division des produits forestiers de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39-(0)6-5705 5137. Courriel: rudolph.heinrich@fao.org

◆ 8-13 octobre 2000. **Forest Genetics for the Next Millennium.** Durban, Afrique du Sud. IUFRO 2.08.01. Adresse: Colin Dyer, IUFRO Conference Organiser, PO Box 11636, Dorpspruit 3206, Afrique du Sud. Tél 27-331-425 779. Fax 27-331-944 842. Courriel: iufro@icfr.unp.ac.za

◆ 10-3 octobre 2000. Syracuse, New York, Etats-Unis. **3rd Biennial Conference of Short Rotation Woody Crops.** IUFRO 1.09.00. Adresse: Tél 1-315-470 6891. Fax 1-315-470 6890. Courriel: ce@esf.edu; http://www.esf.edu/willow

◆ 10-15 octobre 2000. **Congreso de la Asociación Latinoamericana de Estudiantes de Ciencias Forestales.** Mexico. Adresse: Rafael Aranda, Facultad de Ciencias Forestales de la Universidad Autonoma de Nuevo Leon, Carretera Nacional Km 145, Apartado Postal NE41, Linares, Nuevo Leon, Mexique 67700. Tél 52-821-2-4895 et 6142. Fax 821-2-4251. Courriel: raranda@ccr.dsi.uanl.mx

◆ 12-13 octobre 2000. **The Value of Forests: International Conference on Forests and Sustainable Development.** Tokyo, Japon. Adresse: Motoyuki Suzuki, Université des Nations Unies, 53-70 Jingumae5-chome, Shibuya-ku, Tokyo 150-8925, Japon. Tél 81-3-3499 2811. Fax 81-3-3499 2828. Courriel: suzuki@hq.unu.edu

◆ 25-28 octobre 2000. **Enviro Latin America 2000.** São Paulo, Brésil. Adresse: BIOSFERA, Av Presidente Vargas, 435 Gr. 1104/110 Centro, 20077-900 Rio de Janeiro, Brésil. Tél 55-21-221 0155. Fax 55-21-262 5946. Courriel: biosfera@biosfera.com.br; http://www.biosfera.com.br/port/envirol.htm

◆ 30 octobre-4 novembre 2000. **29^eme Session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon.

◆ Novembre 2000. **7th Meeting of the Latin American and Caribbean Forest Information Systems Network.** Mérida, Venezuela. Adresse: Osvaldo Encinas, Centro de Información y Divulgación, Laboratorio Nacional de Productos Forestales, Universidad de Los Andes, Apartado 220 Mérida 5101-A, Venezuela. Fax 58-74-442606. Courriel: oencinas@bolivar.funmrd.gov.ve

◆ 7-9 novembre 2000. **International Conference on Timber Plantation Development.** Manille, Philippines. Parrainée par l'OIBT. Adresse: Ms Mayumi Ma Quintos, ICTPD Project Leader, Forest Economics Division, Forest Management Bureau, Visayas Avenue, Diliman, Quezon City, 1100 Philippines. Tél 63-2926 2141. Fax 63-2920 8650. Courriel: fmbdenr@wtouch.net

◆ 8-12 novembre 2000. **Expomaderas 2000: 3rd International Exhibition of the Timber Industry.** Lima, Pérou. Adresse: CORMADERA/Confederación Nacional de la Madera, Av. Diagonal 550 Oficina 501, Miraflores, Lima, Pérou. Tél 51-1-242 9179. Fax 51-1-242 9180. Courriel: cmm@infoweb.com.pe; www.madeweb.net

◆ 13-24 novembre 2000. **VI^e Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques.** Amsterdam, Pays-Bas. http://www.unfccc.de

◆ 4-8 décembre 2000. **Integrated Management of Neotropical Rain Forests by Industries and Communities.** Belém, Brésil. IUFRO 1.07.05. Adresse: Dr Natalino Silva, Brazilian Agricultural Research Corp. CP 48, CEP 66240 Belém, Pará,

Brésil. Tél 55-91-2266622. Fax 55-91-2269845. Courriel: natalino@cputa.embrapa.br

◆ 10-13 décembre 2000. **5th Pacific Rim Bio-based Composites Symposium.** Canberra, Australie. Adresse: Philip Evans, Department of Forestry, Australian National University, Canberra ACT 0200 Australie. Tél 61-2-6249 3628. Fax 61-2-6249 0746. Courriel: Bio.symposium@anu.edu.au; http://online.anu.edu.au/Forestry/wood/bio/bio.html

◆ 18-25 avril 2001. Fremantle, Australie. **16th Commonwealth Forestry Conference.** Adresse: Libby Jones, UK Forestry Commission, 231 Corstorphine Road, Edinburgh EH 12 7AT, Royaume-Uni. Tél 44-(0)-131-314 6137. Fax 44-(0)-131-334 0442. Courriel: libby.jones@forestry.gov.uk

◆ 28 mai-2 juin 2001. **30^eme Session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités.** Abidjan, Côte d'Ivoire

◆ Juin 2001. **Atelier FAO/CEE/OIT sur les nouveaux systèmes de récolte du bois par câbles.** Autriche. Adresse: R. Heinrich, Récolte forestière, Division des produits forestiers de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39-06-5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting@FAO.org

◆ 11-13 juin 2001. **Conférence internationale sur la conservation ex situ et in situ des arbres tropicaux d'intérêt commercial.** Yogyakarta, Indonésie. Parrainée par l'OIBT. Adresse: Ms Soetitia S. Soedjo, Projet OIBT PD 16/96 Rev.4 (F), Faculty of Forestry, Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta 55281, Indonésie. Fax 62-274-902 220. Courriel: itto-gmu@yogya.wasantara.net.id

◆ 11-19 juillet 2001. Portland et Corvallis, OR, Etats-Unis. **Travelling Workshop on Linking the Complexity of Forest Canopies to Ecosystems and Landscape Function.** IUFRO 2.01.12. Adresse: Michael G. Ryan, USDA/FS Rocky Mountain Research Station, 240 West Prospect RD, Fort Collins, CO 80526-2098, Etats-Unis. Tél 1-970-498 1012. Fax 1-970-498 1027. Courriel: mryan@lamar.colostate.edu

◆ 22-27 juillet 2001. **Tree Biotechnology: the Next Millennium.** Skamania Lodge, Stevenson, Washington, Etats-Unis. Adresse: Dr Steven Strauss, Forestry Science Lab.020, Department of Forest Science, Oregon State University, Corvallis, Oregon 97331-7501, Etats-Unis. Tél 1-541-737 6558. Fax 1-541-737 1393. Courriel: strauss@fsl.orst.edu; http://www.cof.orst.edu/cof/extended/conferen/treebio/

◆ 9-14 septembre 2001. **5th International Flora Malesiana Symposium.** Sydney, Australie. Adresse: Dr Barry Conn, Royal Botanic Gardens Sydney, Mrs Macquaries Road, Sydney NSW 2000, Australie. fmv@rbgsyd.gov.au; http://plantnet.rbgsyd.gov.au/fm/fm.html

◆ 12-14 septembre 2001. **Dynamics of Forest Insect Populations.** Aberdeen, Ecosse' IUFRO 7.03.07. Adresse: Dr Andrew Liebhold, USDA Forest Service, Northeastern Forest Experiment Station, Forestry Sciences Laboratory, 180 Canfield St., Morgantown West Virginia 26505, Etats-Unis. Tél 1-304-285 1609. Fax 1-304-285 1505. Courriel: sandy@gypsy.fsl.wvnet.edu; http://iufro.boku.ac.at/iufro/iufronet/d7/wu70307/aberdeen_firstannounce.htm

◆ Octobre 2001. Valdivia, Chili. **Improvement and Culture of Eucalyptus.** IUFRO 2.08.03. Adresse: Dr Roberto Ipinza, Universidad Austral de Chile. PO Box 1241, Valdivia, Chili. Tél 56-63-216 186. Fax 56-63-224 677. Courriel: ripinza@valdivia.uca.uach.cl